

Rapport d'évaluation

2015

CONTRAT DE VILLE D'ALBERTVILLE - ARLYSÈRE

2022

Approuvé en Copil du 22 septembre 2022

Approuvé par le Conseil Communautaire du 10 novembre 2022



LES PARTENAIRES



ActionLogement 



ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes



 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes


SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Contact

Communauté d'Agglomération Arlysère
Stéphane Ruaud, chef de projet
Odile Danton, responsable de service

@ : politiquedelaville@arlysere.fr





Fatiha BRIKOUJ AMAL

*Vice-présidente en charge de la
Politique de la Ville à la Communauté
d'agglomération Arlysère*

*Conseillère municipale à l'animation, aux
grands évènements et à la Politique de la
Ville à Albertville*

J'ai le plaisir de vous transmettre ce rapport d'évaluation piloté par le Service Politique de la Ville de l'agglomération Arlysère, en lien étroit avec les services de l'Etat. En complément, l'intervention d'un expert indépendant (Cabinet Algoé), a permis d'analyser et d'objectiver la politique et les actions conduites.

Depuis 2015, le Quartier Val des Roses – La Contamine nouvellement entré en géographie prioritaire a fait l'objet d'un Contrat de Ville appelant chacun des signataires à s'engager en co-responsabilité, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier.

Le Contrat s'articule autour de trois piliers : cadre de vie, cohésion sociale et développement économique. A travers lui, ce sont les valeurs de citoyenneté, de lutte contre les inégalités et de participation des citoyens qui sont au cœur de l'action publique.

De nombreuses réussites ont vu le jour ces dernières années au sein du QPV tant sur le volet des actions mises en œuvre qu'au travers le programme de renouvellement urbain. Aujourd'hui, la démarche d'évaluation permet de tirer les leçons des années passées. Et il est constaté que les meilleurs bénéfices sont issus de l'organisation collective. Ce qui doit nous amener à repenser une organisation encore plus transversale.

Le travail de fond mené par les différents partenaires, mérite d'être pérennisé pour améliorer la cohérence d'action, le partage d'information, la coordination et ainsi répondre à l'enjeu d'articulation entre les politiques de Droit Commun et la Politique de la Ville.

Parce qu'un territoire est vivant, il doit associer ses habitants aux décisions, réévaluer en permanence les priorités pour répondre au mieux aux besoins des habitants encore marqués par d'importantes difficultés.

Je remercie l'ensemble des partenaires et acteurs du Contrat de Ville qui ont contribué, participé et enrichi ce rapport et qui nourrissent les actions du quotidien.

J'appelle de mes vœux à la poursuite de cette belle dynamique soutenue par la Politique de la Ville à laquelle les acteurs de proximité s'engagent fortement à nos côtés au bénéfice des habitants.

SOMMAIRE

- P. 3 ■ Edito
- P. 4 ■ Sommaire

- P. 5 ■ Chiffres clefs
- P. 6 ■ Le quartier prioritaire Val des Roses-La Contamine
- P. 7 ■ Le Contrat de Ville en dates
- P. 8-9 ■ Les intentions du Contrat de Ville
- P. 10 ■ Le Volet Renouvellement Urbain du Contrat de Ville
- P. 11 ■ L'organisation du Contrat de Ville
- P. 12-13 ■ Les comptes du Contrat de Ville
- P. 14-15 ■ Introduction à l'évaluation

- P. 17-21 ■ 1/Faire vivre le Contrat de ville
 - Piloter le Contrat de Ville
 - Animer le partenariat
 - Inviter les habitants à participer au projet
- P. 22-30 ■ 2/Améliorer l'habitat et le cadre de vie
- P. 31-37 ■ 3/Renforcer la cohésion sociale
- P. 38-44 ■ 4/Agir sur le développement économique et l'emploi

- P. 45 ■ Glossaire

-
- P. 46-58 ■ Annexes
 - INSEE - Démographie 2015-2021
 - INSEE - Logement 2015-2021
 - INSEE - Revenus 2015-2021
 - DONNÉES EMPLOI MAI 2019
 - PUBLICATION 2020 - DIRRECTE
 - QUESTIONNAIRE PORTEURS DE PROJET



CHIFFRES CLEFS



1 quartier prioritaire en Politique de la Ville au sein des 39 communes de l'agglomération Arlysère



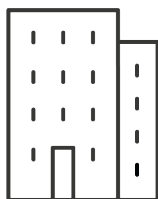
Taux de pauvreté* : **45,1%**
(11,1% Arlysère)



Revenus mensuels disponibles par Unité de Consommation* :
1130€
(1 870€ Arlysère)



1 199 habitants dans le QPV au 1^{er} janvier 2018 sur une population totale de 60 956 habitants (Arlysère – 2022)



Part des logements sociaux* :
95%
(17,7% Arlysère)



Éducation* : **31,4%** des 16/25 ans non scolarisés et sans emplois sont issus du QPV
(16.3% Arlysère)



Aide sociale* : **32%** des habitants du QPV touchent au moins une prestation CAF
(16% Arlysère)



1 Conseil Citoyen composé de 10 membres



Taux d'emploi des 15-64 ans* :
38,7%
(68,6% Arlysère)



Insertion professionnelle* :
67,7% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation < ou = au BEP
(48,3% Arlysère)

*Sources : <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP073004> (Fiches en annexe)

LE QUARTIER PRIORITAIRE Val Des Roses-La Contamine

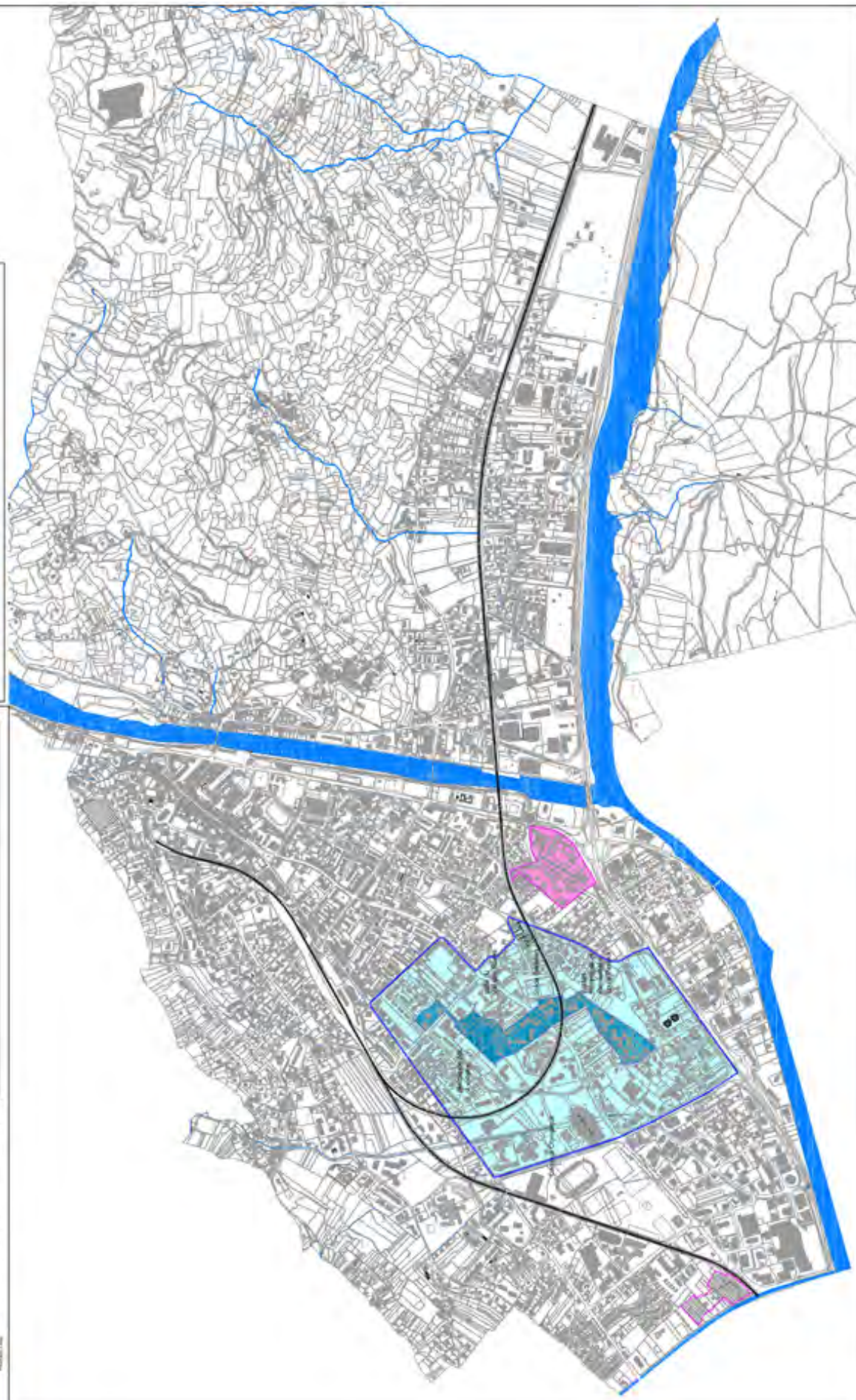
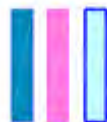
VILLE D'ALBERTVILLE



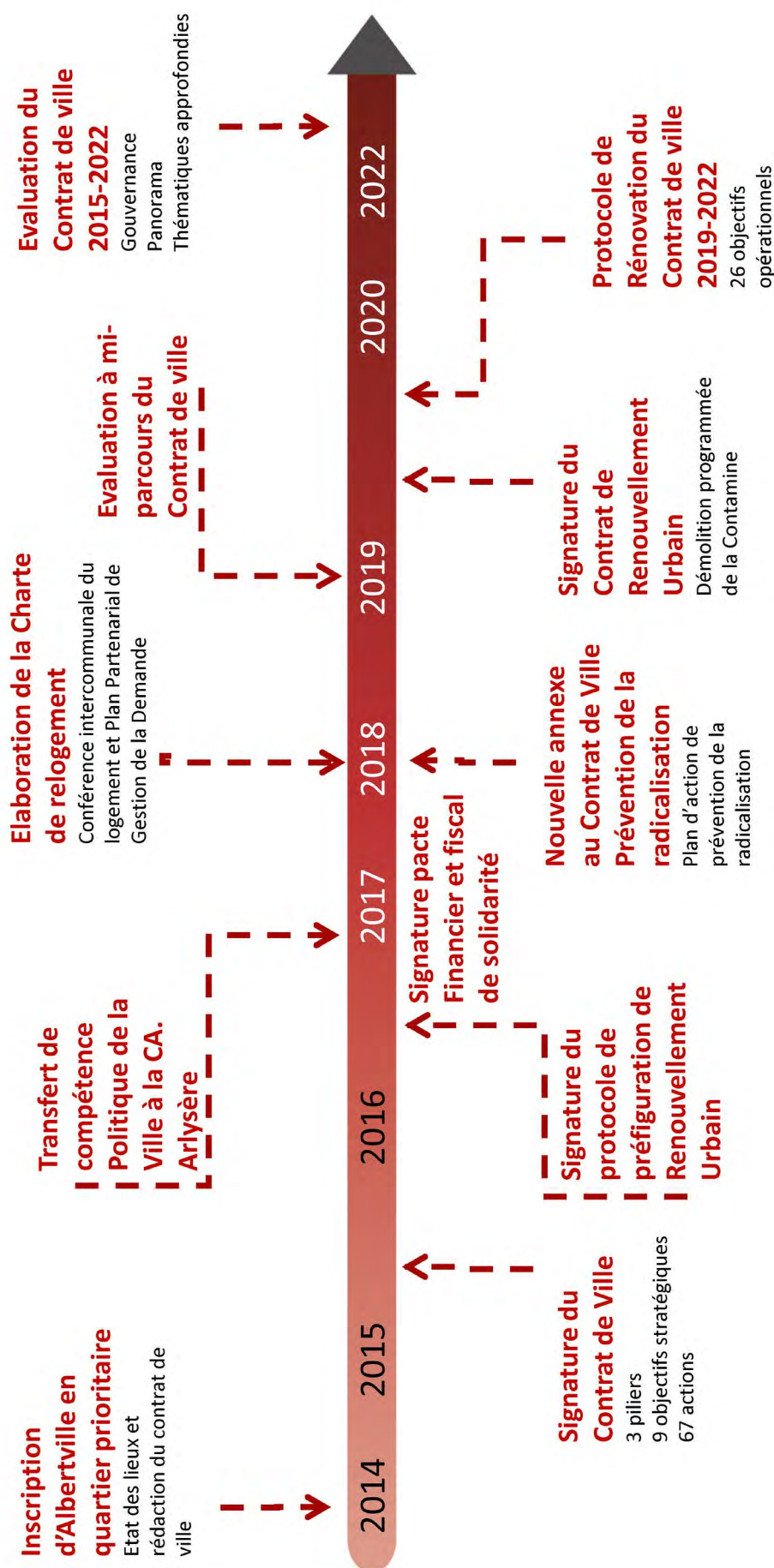
Dessiné par : C. D.
Date : 01/2018
Ech : 1/

Quartier Prioritaire de la
politique de la ville 2014 - 2020

Quartier Val des Roses - La Contamine
Quartier Champs de Mars
Quartier vécu



LE CONTRAT DE VILLE EN DATES...



LES INTENTIONS DU CONTRAT DE VILLE...



**3 Piliers de développement,
9 Orientations stratégiques,
67 actions,
5 axes transversaux.**

La Politique de la Ville vise à réduire les principaux écarts de développement constatés entre les quartiers prioritaires et l'agglomération au sein de laquelle ils se situent.

Elle consiste à mobiliser, de manière coordonnée, l'action de l'ensemble des institutions publiques et des partenaires clés dans les domaines urbains, sociaux ou économiques afin de répondre aux enjeux prioritaires dans ces quartiers. Le quartier prioritaire Val des Roses - La Contamine est entré dans la nouvelle géographie prioritaire dans le cadre de la loi Lamy de 2014.

Ainsi, le Contrat de Ville d'Albertville-Arlysière a été signé par 10 partenaires en juillet 2015 pour une durée de 8 ans. Une convention de Renouvellement Urbain a été annexée en 2019 à ce Contrat associant 3 partenaires de plus.

A noter que le quartier du Champ de Mars hors QPV a fait l'objet d'une attention concomitante à celle du QPV compte-tenu du profil social et économique de ses habitants.

Au sein des **3 piliers de développement** du Contrat (habitat/cadre de vie, cohésion sociale et développement économique, emploi) sont déclinées **neuf orientations stratégiques**.



Jeunesse

Égalité entre les femmes et les hommes

Lutte contre les discriminations

Ces orientations doivent prendre en compte 5 axes transversaux

1 Améliorer l'attractivité et la mixité (sociale et fonctionnelle) du quartier.

Par sa mise en œuvre, le Contrat de Ville vise à encourager la rénovation du bâti, la valorisation des espaces publics, l'implantation de nouveaux services de proximité et l'amélioration des déplacements, propices à la mixité sociale et d'usage.

2 Stimuler l'implication des habitants dans le cadre de vie.

Par l'association des habitants à l'entretien du cadre de vie et le développement d'espaces de convivialité et d'échanges, l'idée est de remettre l'habitant au cœur de la résolution des problèmes constatés.

3 Lutter contre les incivilités et l'insécurité

A la signature du Contrat, le renforcement des moyens de prévention et de lutte contre la récidive, l'aide aux victimes et la lutte contre l'insécurité ont été des axes structurants. Ils ont été complétés à la suite par un plan de prévention de la radicalisation, le tout appelant davantage de

coopération entre acteurs et d'efficacité dans les réponses apportées à chaque spécificité.

4 Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République

L'ambition est de faire vivre les valeurs de la République, de soutenir l'apprentissage de la langue française et de prévenir les risques de radicalisation par la mise en place d'actions de formation et de prévention.

5 Améliorer l'accès aux services de la Cité

Le diagnostic a fait ressortir un déficit d'accès des habitants du QPV aux droits, aux soins, à la culture et aux sports que le Contrat de Ville ambitionne de corriger en diversifiant et en intensifiant l'offre ainsi que par des réponses et un accompagnement adaptés.

6 Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité

L'accompagnement à la parentalité est apparu essentiel. L'appui aux dispositifs éducatifs, la prévention du décrochage scolaire et l'accès au numérique complètent cet objectif dans le but de rechercher des

solutions dans la communication, l'innovation et la diversification des réponses apportées.

7 Assurer la viabilité du commerce de proximité

Des commerces de proximité sont implantés dans le QPV de façon dispersée. L'ambition est de mieux connaître leur situation économique et d'explorer le potentiel de l'offre commerciale afin de pouvoir agir, au besoin, sur un accompagnement spécifique de soutien ou de développement.

8 Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs

Le QPV est remarqué par un nombre élevé d'entreprises immatriculées. Il convient de mieux les connaître et de soutenir leur accompagnement, le cas échéant.

9 Intensifier l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail

Le développement d'outils visant à l'employabilité des femmes et des jeunes est apparu essentiel sur la durée de ce Contrat de Ville.

Citoyenneté

Prévention de la radicalisation

LE VOILET RENOUVELLEMENT URBAIN DU CONTRAT DE VILLE

Reconnu d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU, le QPV Val des Roses-La Contamine a été conventionné en 2019 pour la mise en œuvre de son projet. Des projets d'aménagement ont pu être financés dans ce cadre.



Les Tours Sainte-Thérèse

Deux opérations majeures inscrites à l'ANRU et au Contrat de Plan Etat Région ont été réalisées :

- La démolition du Bloc 3 de La Contamine
- La construction de la Maison de l'Enfance.

Des opérations complémentaires ont été conduites sur la même période :

- L'aire de jeux du parc du Val des Roses
- Le city stade Sainte-Thérèse
- Le déménagement et la réhabilitation de la MLJAT
- La création de l'Espace Santé
- L'étude de rénovation de la copropriété privée des Acacias
- La réfection et l'équipement de la Maison de quartier du Champ de Mars
- Des opérations hors financement Contrat de Ville s'inscrivent également en cohérence avec la programmation (rénovation des Tours Sainte-Thérèse, réfection de la voirie rue Commandant Dubois, réfection de l'école du Val des Roses...)



CIL, PPGD et Charte de relogement :

Programmer la déconstruction de 100 logements est contractuellement conditionnée à la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement et d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande.

La rédaction, de concert avec le bailleur social et les représentants des locataires, d'une charte de relogement s'en est suivie. Ce travail de « l'ombre » mais conséquent, et à enjeux pour les habitants, a été conduit entre 2018 et 2020.



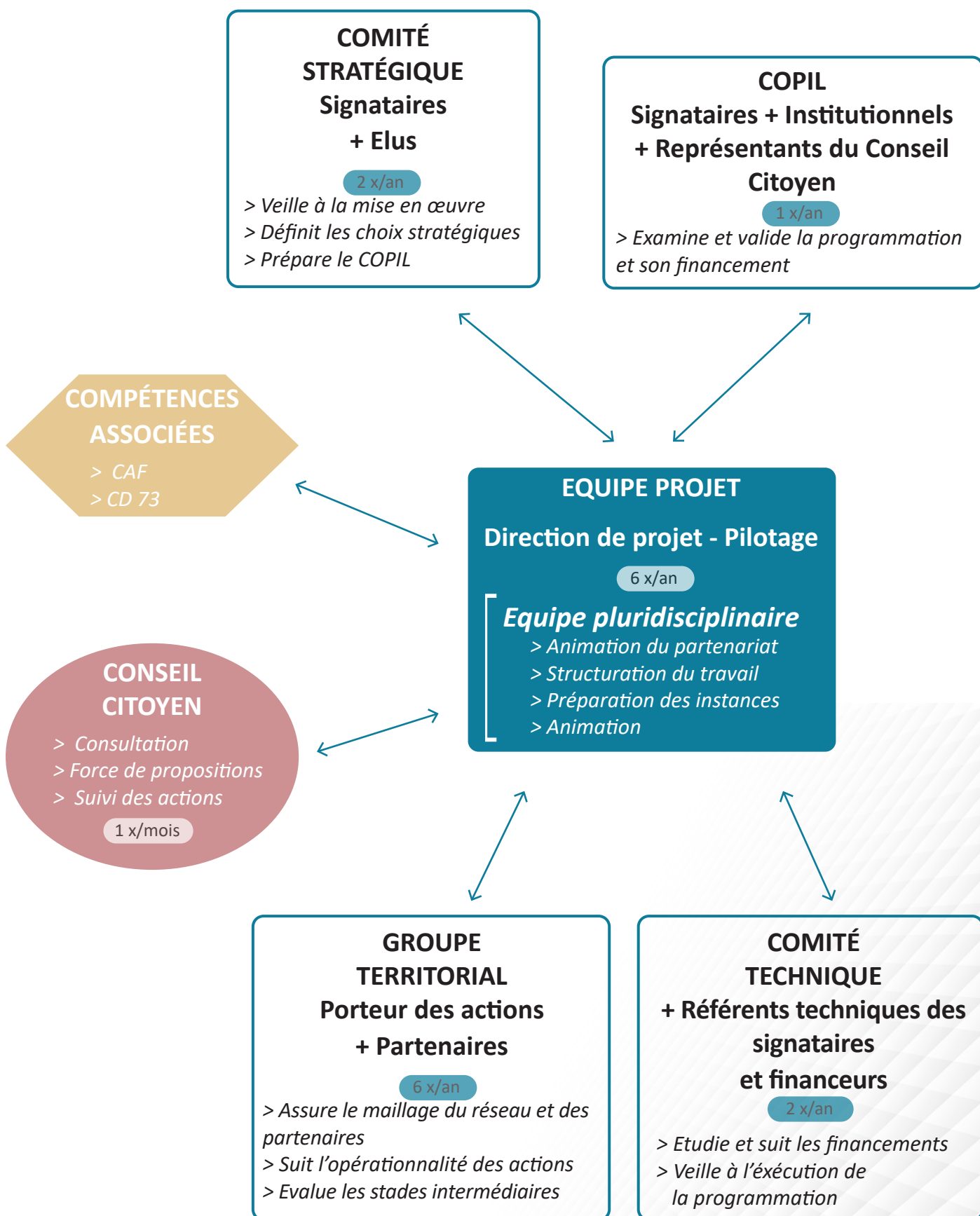
Démolition du bloc 3 de la Contamine



Maison de l'Enfance

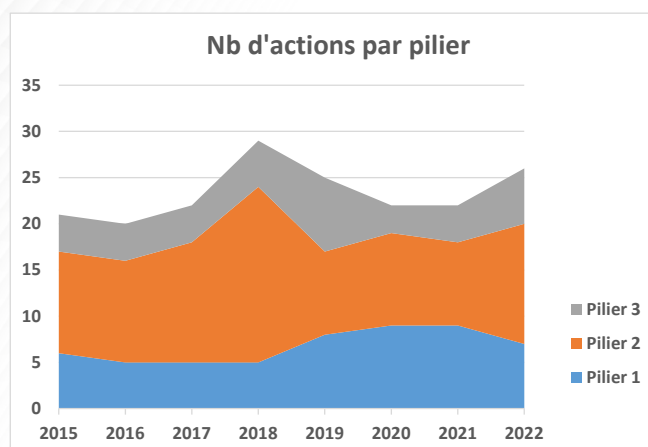


L'ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE



LES COMPTES DU CONTRAT DE VILLE...

FONCTIONNEMENT : 187 projets soutenus auprès de 41 porteurs entre 2015 et 2022 pour 1,5M€



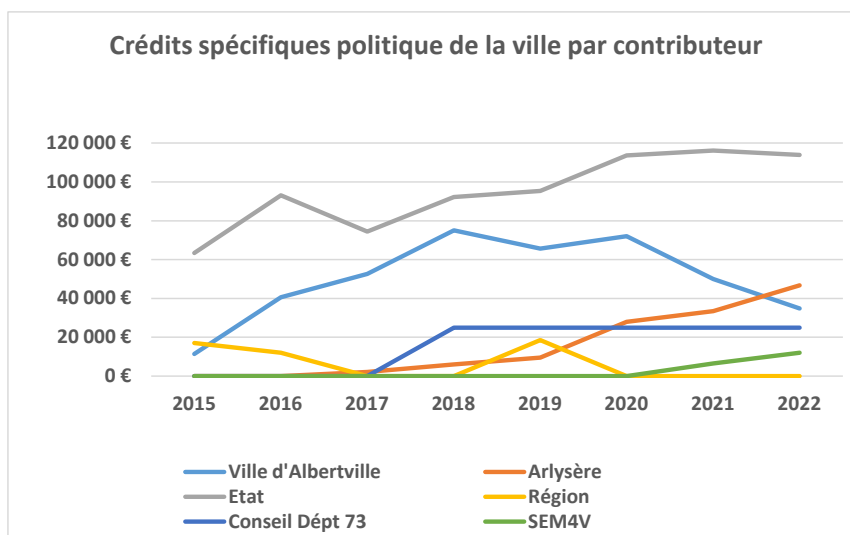
Les projets conduits dans les Quartiers peuvent être financés :

- **En Droit Commun**, c'est-à-dire de manière directe à l'initiative d'un porteur public ou privé en fonds propres ou à l'aide de subventions publiques ou privées diverses. Ces projets peuvent concourir aux objectifs inscrits dans le cadre du Contrat de Ville. Ainsi la commune par exemple va conduire sa « politique Quartier » au travers de plusieurs axes (*implantation de services municipaux comme le service médiation, soutien à la vie associative par subvention et appui matériel/humain, collaborations éducatives avec l'Education Nationale...*) de même que la CAF ou le Conseil Départemental au travers de ses prestations intervient fortement en faveur des plus démunis auprès des publics et des structures qui en ont la charge a fortiori au sein du QPV...

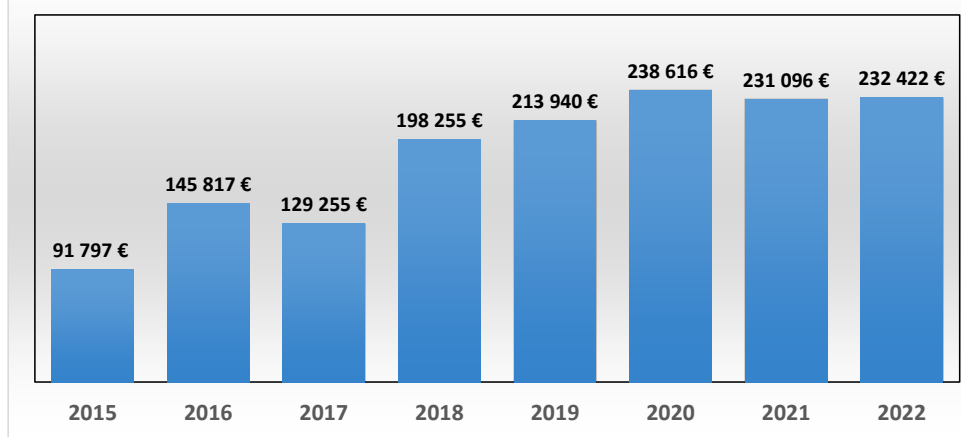
- **En crédits spécifiques**, qui sont des crédits venant en complément du Droit Commun sous couvert d'engagements signés par les partenaires du Contrat de Ville pour faire plus, mieux, ou tester des choses différentes du Droit Commun. Ces crédits spécifiques font l'objet d'une programmation annuelle et d'un suivi particulier.

Les graphiques suivants cumulent uniquement les crédits spécifiques sur la durée du Contrat de Ville présentés en COPIL annuel (hors ingénierie, investissements, Droit Commun et contributions au Droit Commun)

Un enjeu de lecture du coût des politiques publiques au bénéfice du QPV, doit être pris en considération pour la suite.



Evolution des crédits spécifiques politique de la ville



Le transfert de compétence de la Ville à l'Agglomération se traduit logiquement par un inversement des courbes des deux collectivités

La somme des efforts produite par les collectivités locales, est restée sensiblement égale à la contribution de l'Etat tout au long du Contrat.

Les adultes relais conventionnés sont pris en compte.

INVESTISSEMENT : 9 opérations d'investissement financées entre 2015 et 2022 pour 11.6 M€

Inventaire des opérations ANRU et investissements sur QPV - période 2015-2022

Opérations investissement 2015/2022	Coûts (HT)	ANRU	Arlysière	Ville	Région	Etat	SEM4V	CD73	CAF	Autres
Démolition Bloc 3 La Contamine **	3 810 815	900 000	1 233 555				1 477 260			200 000
Maison de l'Enfance	6 382 000			3 273 929	1 650 000			475 907	982 164	
Aménagement abord M Enfance	109 333			109 333						
Aire de jeux du VDR	80 965			52 965	28 000					
City stade	9 016				9 016					
Cuisine du Ch de Mars	17 575			8 788	8 788					
Mission locale	936 328			396 835	382 493	157 000				
Espace santé	165 283			103 891	61 392					
Etude de rénovation de la copro privée les Acacias	10 000		2 500			5 000				2 500
Equipement en outils numériques des écoles	135 294			63 150		72 144				
Total	11 639 034	900 000	1 236 055	4 000 103	2 130 901	234 144	1 477 260	475 907	982 164	202 500

** données prévisionnelles (opération terminée mais non soldée comptablement)

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Délibéré en 2017 et renouvelé en 2021, ce pacte engage l'EPCI et les communes qui le compose, dans des objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités, financières et fiscales sur la durée du Contrat de Ville.

Ainsi, par la solidarité de tous, l'ambition est de **réduire les disparités de charges et recettes** en prenant notamment en compte les charges de la politique de la ville afin de soutenir la commune d'Albertville dans les objectifs inscrits au Contrat de Ville (27K€/an).

INTRODUCTION À L'ÉVALUATION

Sous l'impulsion du Préfet de la Savoie, l'évaluation des trois Contrats de Ville du Département a été conduite en concertation avec leur chef de projets. Les services de l'Etat et les agglomérations concernées ont défini les objectifs de l'évaluation. Avec méthode, des allers-retours entre acteurs (*instances de travail et diverses enquêtes*), entre techniciens (*collectif départemental*) et signataires (*comités de pilotage*) ont permis d'aboutir à cette évaluation.

La démarche d'évaluation retenue s'articule autour de 3 volants

(conformes à la circulaire du 14/12/2021) :

- 1** • **Le fonctionnement des Contrats de Ville** selon trois entrées:
 - Gouvernance**
 - Partenariat**
 - Participation**

➤ Ce travail a été coordonné par l'Etat
- 2** • **L'évaluation panoramique** qui vise à évaluer les moyens déployés sur l'ensemble des axes du Contrat de Ville par le recueil d'avis des parties prenantes (habitants, partenaires, institutions).

➤ Ce travail a été coordonné par le service politique de la ville d'Arlysère
- 3** • **Les priorités thématiques** retenues par le comité de pilotage pour lesquelles ont été collectées des données quantitatives et qualitatives via des groupes de travail avec les acteurs du territoire à partir de la troisième question évaluative
➤ Sous l'égide d'Arlysère, ce travail a été délégué au cabinet Algoé à des fins d'objectivité accrues

La méthode retenue pour cette évaluation a été d'associer tous les acteurs du contrat :

Au niveau institutionnel



L'Agglomération et l'Etat sont **co-pilotes de la démarche**, avec la commune naturellement associée à l'ensemble des phases de la démarche :

- validation des priorités et de la méthode,
- recueil des données,
- analyse des résultats...

Les autres signataires du contrat de ville et les différents services de l'Etat sont intervenus selon leurs compétences et les thématiques abordées.

Au niveau des partenaires opérationnels

(associations, services publics,...)



Ils ont été au cœur de la démarche évaluative avec la complétude d'un questionnaire départemental et associés aux groupes de travail en Groupe Territorial (cf p.18 Groupe Territorial) et sur invitation du cabinet en charge de l'évaluation thématique (cf p.18 - Cabinet Algoé)

Au niveau des habitants



Ils ont été mobilisés à travers le Conseil Citoyen et également associés au travail de l'évaluation thématique par le cabinet missionné.



Déroulé du processus évaluatif et mise en perspectives





FAIRE VIVRE LE CONTRAT DE VILLE

Cette partie de l'évaluation, pilotée par les services de l'Etat a pour objectif de mesurer et d'analyser l'implication des différents acteurs dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des Contrats de Ville.

Pour recueillir la parole des acteurs la plus objectivée possible, une méthode et des outils ont été créés pour l'occasion :

Un questionnaire en ligne aux porteurs de projet

► **28 acteurs du territoire** ont renseigné ce questionnaire.

Les baromètres des Conseils Citoyens

► Cet outil de recueil de la parole des Conseils Citoyens a permis la réflexion autour de deux questions :

- Quel impact du Contrat de Ville sur les territoires ?
- Comment fonctionne le Conseil Citoyen ?

Une contribution des services de l'Etat.

► Les services de l'Etat concernés par ce contrat ont été sollicités afin de livrer leur relation, leur apport, leur regard sur la politique de la ville et son fonctionnement.

- Deux tableaux d'analyse de données : le tableau de bord des instances politique de la ville et le tableau de bord financier 2015-2022

- Des réunions de direction de projet (Agglomération/Ville/Etat) pour analyser les résultats et produire les synthèses.

Les éléments de synthèse présentés à la suite résultent des données recueillies.

Piloter le Contrat

ANALYSES



POINT(S) DE SATISFACTION

- Améliorations constantes les dernières années des coopérations entre les 3 partenaires du Contrat de Ville
- Création d'une « équipe projets Contrat de Ville » régulière, efficace, donnant lieu à des décisions opérationnelles en lien avec l'organisation des coopérations entre acteurs de terrain
- Processus de programmation financière simplifiée et de qualité : rencontre individuelle de l'ensemble des acteurs, instruction en comité technique/comité stratégique/comité de pilotage
- Les professionnels de la Politique de la Ville (Agglo, Ville, Etat) sont identifiés et reconnus par les acteurs et le Conseil Citoyen
- Le portage politique de la Politique de la Ville s'est structuré progressivement au sein des collectivités locales
- L'Etat a dédié des moyens humains spécifiques en soutien du Contrat de Ville d'Albertville depuis 2019 avec la nomination d'un délégué du préfet et d'un correspondant local en sous-préfecture.



ANALYSES



AXE(S) D'AMÉLIORATION

- Porté par la commune depuis 2015, la compétence politique de la ville a été transférée à l'Agglomération, en création, en 2017 au titre de ses compétences obligatoires. Des tensions s'en sont suivies le temps d'un nouvel équilibre.
- Moyens humains dédiés à la mise en œuvre opérationnelle de la politique de la ville pas toujours suffisants ou optimisés, place et fonction des acteurs à mieux définir.
- Besoin de clarifier les missions/fonctions de chacune des instances et de revoir la liste des institutions et personnes invitées.
- Association insuffisante des signataires du Contrat de Ville dans le suivi de mise en œuvre (Caf, Département,...).
- Pilotage trop faible de la partie Renouvellement Urbain.

ANALYSES



PERSPECTIVE(S)

- Poursuivre l'amélioration du fonctionnement et la réflexion sur le périmètre des instances : comité de pilotage du Contrat de Ville, comité stratégique, comité technique, « équipe projets », Groupe Territorial (cf p.14)...
- Poursuivre l'inscription des thématiques portées par le Contrat de Ville dans les instances communales et intercommunales dans l'intérêt d'une politique publique dynamique, globale et cohérente.
- Associer les signataires du Contrat de Ville aux réunions de l'équipe projets selon les sujets.
- Poursuivre la clarification des places et fonctions des acteurs de la politique de la ville.
- Améliorer la coordination du projet de rénovation urbaine.

Animer le partenariat

ANALYSES



POINT(S) DE SATISFACTION

- Retour extrêmement positif des partenaires sur la dynamique collective et la capacité de coordination de la Politique de la Ville (*cf questionnaire porteurs*).
- Pertinence et reconnaissance du Groupe Territorial (*cf p.14*) par les acteurs associatifs et institutionnels.
- Réseau associatif et institutionnel dynamique, réactif et constructif.
- Actions opérationnelles telles que « Lance tes Vacances » depuis 2021, diagnostic en marchant, dans le cadre de la GUSP, depuis 2022...
- Bonne dynamique d'implantations de structures de projets innovants : Ma chance Moi Aussi, Jardin « RESS'ources », Epicerie solidaire, Tiers-lieu de la FOL, Jardins partagés aux Tours Sainte-Thérèse...



Jardin RESS'ources - La Contamine



Ma Chance Moi Aussi - sortie organisée

ANALYSES



AXE(S) D'AMÉLIORATION

- Fermeture du Tiers-lieu/Fabrique de territoire «la Zofate» et retrait de plusieurs offres d'intérêt public à La Contamine. Ce sous-ensemble du quartier a connu une baisse de l'offre de service de proximité depuis 2014. (*Implantation en cours de maraichage urbain/jardin d'insertion et reprise d'activité du Tiers-Lieu*).
- Partenariat sous-développé ou à confirmer avec certains acteurs : Education Nationale, acteurs économiques...
- Difficultés de coopération entre différents acteurs en cours de Contrat de Ville.



PERSPECTIVE(S)

- Formaliser la constitution de «groupes projets» composés d'acteurs volontaires afin de mettre en œuvre des actions en réponse des orientations du Contrat de Ville et au regard de l'actualité. Les projets seraient priorisés par le Groupe Territorial.
- Consolider et construire la démarche de gestion urbaine de proximité avec le bailleur social.
- Soutenir l'arrivée de nouveaux acteurs sur le territoire en veillant à la complémentarité avec les réponses existantes.

Inviter les habitants à participer au projet



POINT(S) DE SATISFACTION

- Le Conseil Citoyen a été investi au début du Contrat de Ville avec une forte mobilisation.
- Des réalisations de recueils de la parole au cours de la période du Contrat de Ville: Enquêtes, ateliers de concertation, animation participative « Mon quartier vu du ciel »...
- Le Conseil Citoyen participe aux instances de la politique de la ville (*comité de pilotage, comité technique*) et à la programmation financière.

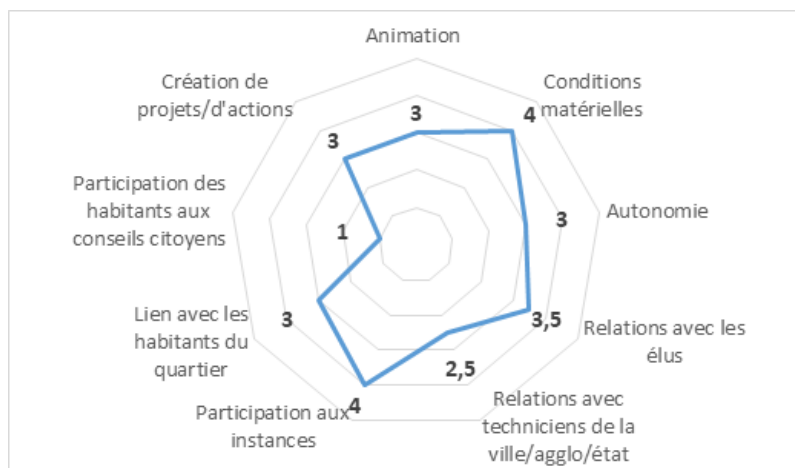


AXE(S) D'AMÉLIORATION

- La méthode de participation des habitants dans le cadre du Contrat de Ville n'a pas été toujours adaptée et/ou effective.
- Les partenaires et les habitants identifient peu ou mal le Conseil Citoyen (*cf questionnaire porteur de projet*) en tant qu'instance.
- Le Conseil Citoyen s'est essouffé et peine à mobiliser de nouveaux habitants. Les raisons invoquées sont essentiellement : « charge lourde, discussion peu accessible pour les nouveaux venus, perte de crédibilité auprès des habitants par manque de réponses rapides aux demandes, ... »

Le baromètre du Conseil Citoyen :

le Conseil Citoyen a évalué sur chacune des thématiques de fonctionnement leur niveau de réalisation ou de satisfaction par une notation de 0 à 5.





PERSPECTIVE(S)

- La participation des habitants doit être un axe central du prochain Contrat de Ville, c'est un souhait des partenaires autant qu'un objectif des institutions porteuses du Contrat de Ville.
- Lancement d'une consultation/mobilisation dès la rentrée 2022 pour associer les habitants au prochain contrat et construire avec eux les modalités de participation et le cadre d'intervention associée.



*Nuage de mots issus des questionnaires renseignés
par les acteurs du Contrat de Ville d'Albertville - Arlysère*

1

Améliorer l'attractivité et la mixité (sociale et fonctionnelle) du quartier

ACTIONS



EN COURS

- Mise en œuvre d'un projet de rénovation en complément du PLH qui intervient déjà sur le Champ de Mars.
- Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du parc privé du quartier vécu (*insalubrité et rénovation énergétique*) en lien avec le PLH.
- Etablissement de cheminements perpendiculaires permettant d'ouvrir le quartier « La Contamine ».

ACTIONS



TERMINÉ

- Aménagement d'espaces de rencontres de proximité au Val des Roses et valorisation de ces espaces.
- Rénovation des équipements de proximité.
- Réalisation d'un ensemble comprenant : une maison de santé, un centre de loisirs, une structure petite enfance pour améliorer la qualité du service local, l'attractivité du territoire et la mixité d'usage au sein du quartier.
- Réalisation d'un complexe sportif de proximité en lien avec le CNSHN.

Question évaluative

? Dans quelle mesure les équipements (publics et privés) présents sur le quartier sont vecteurs d'une attractivité renouvelée du quartier ?



Principales actions mises en œuvre

ACTIONS

1 Les équipements « captifs » (école, permanences du centre social, maison du projet, espace jeunes...) qui, par l'effet de la carte scolaire, les critères sociaux ou la proximité sont majoritairement fréquentés par les habitants du QPV

2 Des équipements construits ou réhabilités dans le cadre du projet de renouvellement urbain avec pour ambition de créer un « nouveau » du quartier, tant sur le plan de la mixité sociale que fonctionnelle.

C'est notamment le cas de la Maison de l'Enfance qui constitue le projet emblématique de la Politique de la Ville visant à remettre le QPV dans un fonctionnement commun s'agissant d'un équipement structurant de la politique enfance jeunesse à l'échelle de l'Agglomération. Ce nouvel équipement à vocation communal (restaurant scolaire et centre de loisirs) et intercommunal sur ses services petite enfance (crèche familiale, multi accueil et relais petite enfance), propose aux habitants du QPV des services de proximité et de qualité. L'attractivité de cet équipement vise à inciter les habitants du QPV à son usage et les autres habitants de l'espace intercommunal à créer des flux au sein du quartier.

Plus récemment, on peut citer la volonté d'implanter des nouveaux services sociaux et économiques dans les Tours Sainte-Thérèse qui se confirme par l'installation effective de 3 associations.

A cela s'ajoute le projet d'implantation d'une épicerie solidaire et de la Maison de la Justice et du Droit.

3 L'opération de démolition du bloc 3 de La Contamine avec la réhabilitation de logements sur le QPV mais qui n'est pas suffisamment avancée pour juger de l'évolution de l'image mentale du quartier et d'en qualifier quelconques impacts en terme d'attractivité, si ce n'est d'envoyer le signal du processus de changement qui s'amorce

Au niveau des actions « soft », il s'agit d'actions qui peuvent contribuer à valoriser l'image du quartier, voire le mettre à niveau (équipements numériques, city stade...), mais sont surtout à visée de cohésion sociale interne dans la proximité (solidari-thé, parole en l'air, jardins partagés) et donc avec peu d'impacts directs sur la durée du contrat concernant son attractivité externe.

RÉSULTATS

Une perception partagée de la part des acteurs quant à la **faible évolution de l'attractivité du quartier**.

La concaténation des notes issues des réponses reçues au questionnaire à destination des acteurs positionne l'objectif « attractivité et mixité » comme l'un des moins atteints, sur le plan empirique.

Un déficit de données pour objectiver la perception globale :

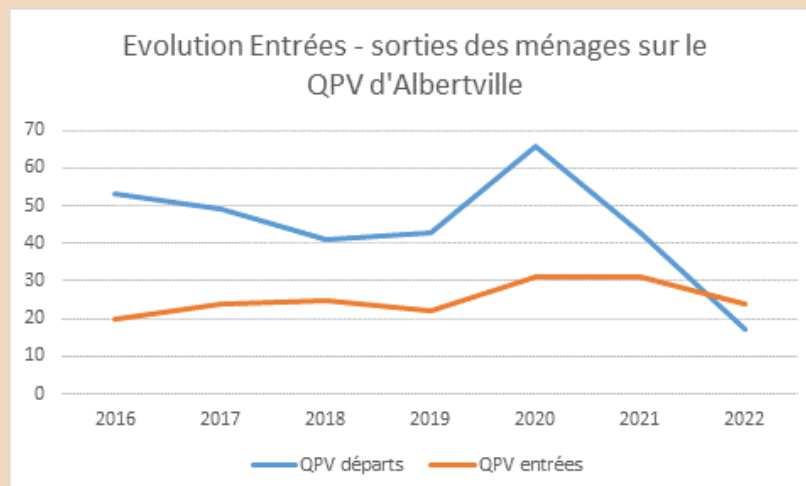
Si des données existent sur la fréquentation des équipements visés par l'évaluation thématique, celles-ci restent néanmoins partielles et difficilement utilisables pour mesurer objectivement l'évolution de l'attractivité : rares sont les équipements qui ont paramétré dans leur suivi de fréquentation, la variable « QPV ». Quand elles sont sectorisées, les données ne le sont pas, ou très rarement, sur le périmètre QPV, elles le sont par communes (Maison de l'enfance) ou par secteurs scolaires (accueils loisirs). Enfin, toutes n'ont pas l'antériorité des données à 2015 (pas d'historique sur les demandes de mutation et de LLS – SEM4V par exemple).

Quand les données sectorisées existent, l'on constate que le Contrat de Ville n'a pas entraîné d'évolutions spécifiques dans les taux de fréquentation du public habitant le QPV. Si les jeunes sont issus pour plus de 40% des secteurs incluant le QPV, ce taux reste constant de 2015 à 2021.

On peut dès lors s'interroger si une action « Contrat de Ville » spécifique pour amener davantage de jeunes vers les actions de droit commun, aurait pu permettre d'augmenter ce taux (cf ci-dessous tableaux des répartitions des enfants et tableau des effectifs des écoles du QPV).

On constate une perte d'effectifs sur les écoles du QPV de 60 élèves entre 2015 et 2022, soit -9.2% à relativiser de la perte de -9% des effectifs sur la totalité des écoles Albertvilloises.

Enfin, si l'on se réfère aux données du principal bailleur - la SEM4V-, celles-ci montrent une proportion de ménages quittant le QPV toujours plus importante que le nombre d'arrivées, hormis pour l'année 2022. Mais le nombre de départs décroît fortement au fil des années, traduisant soit un phénomène de ménages captifs du parc social soit un intérêt à rester dans le quartier et un indice de son « regain d'attractivité », ce qui peut être confirmé par le choix des ménages relogés dans le cadre des opérations de démolition de La Contamine à vouloir rester dans le parc social du quartier.



Source : SEM4V

Baromètre du Contrat de Ville : notation 2,5/5



Répartition des enfants par quartier du centre de loisirs Les Pommiers

	2015 (ancienne localisation)			2021 (nouvelle localisation QPV)		
	Nb enfants	%	% QPV	Nb enfants	%	% QPV
Centre ville	53	18.1%	-	72	23%	-
Champ de Mars	17	5.9%	-	21	6.8%	-
La Contamine	34	11.6%	11.6%	34	11%	11%
Plaine de Conflans	25	8.2%	-	49	15.8%	-
Saint-Sigismond	72	24.6%	-	38	12.2%	-
Val des Roses	93	31.6%	31.6%	97	31.2%	31.2%
TOTAUX	294	100%	43.2%	311	100%	42.2%

Effectifs des écoles du QPV (quartier vécu)

	2015/2016	2021/2022
Maternelle Louis Pasteur	94	82
Elémentaire Louis Pasteur	139	120
Maternelle Val des Roses	170	145
Elémentaire Val des Roses	246	242
Total des effectifs	649	589

Principaux enseignements

En enseignements généraux, portés par les échanges avec les acteurs, et l'analyse de la programmation, le Contrat de Ville constitue une première étape dans un long processus de transformation du quartier sans pour autant, encore à ce stade, acter d'une attractivité renouvelée.

Les équipements, récents ou plus anciens, ne sont pas encore pleinement des vecteurs d'attractivité du quartier, du moins dans son acception externe.

L'équipement central, la Maison de l'Enfance, est attractive en ce sens qu'elle constitue un service unique sur la ville, elle permet de générer du flux sur le quartier d'utilisateurs venant d'autres quartiers. A l'inverse, sa localisation dans le périmètre vécu du QPV n'a pas induit une fréquentation plus forte par les habitants du quartier, alors même qu'il s'agissait aussi par ce choix de la rendre plus accessible aux personnes du QPV..

FICHE
ALGOË

Les actions d'incitation prévues de pair avec l'implantation de la Maison de l'Enfance telles que la mise en place de mode de garde sur des horaires décalés du multi accueil, n'ont pas été activées. Cela aurait pourtant pu constituer une offre adaptée pour des habitants du quartier, et notamment des mères en recherche d'emploi ou sur des emplois à horaires décalés.

La localisation n'est donc pas une variable suffisante pour une appropriation d'un équipement par les habitants d'un QPV si des actions spécifiques ne sont pas mises en œuvre à leur intention à l'aune de leurs difficultés spécifiques.

Il convient également de convoquer dans la réflexion, au-delà même du niveau de fréquentation des équipements, **le développement de nombreux programmes immobiliers en marge du quartier**. Il serait facile de conclure que le quartier, s'il n'est pas forcément plus attractif, n'a pas d'effet repoussoir puisque des gens viennent s'installer dans ces nouveaux logements. Rappelons néanmoins l'effet d'aubaine et incitatif qui conduisent à la multiplication de ces programmes avec d'une part le taux dérogatoire de la TVA à 5,5 % et d'autre part, le dispositif de défiscalisation qui induit le développement de logements locatifs. Aussi, si ces programmes immobiliers amènent du « neuf » dans un premier temps, ils sont d'une part, peu tournés sur le quartier, et d'autre part, composés majoritairement d'une population tournante de locataires, pas forcément investie dans la vie de proximité. Enfin, outre la difficulté actuelle des promoteurs à vendre ces logements neufs, le risque, à moyen/long terme de voir ces copropriétés se fragiliser et se dégrader, existe. Cela viendrait obérer le processus de transformation amorcé.

Si le bilan est mitigé sur la capacité attractive des équipements pour le quartier, **il convient de bien souligner leur rôle essentiel dans le maintien de la cohésion sociale du quartier**, ne serait-ce que par la présence publique et fonctionnelle qu'ils assurent et par certaines actions qui contribuent à mobiliser des habitants du quartier en leur offrant des espaces d'expression, de dialogue et de « vivre ensemble », même si la fréquentation aux actions mises en place n'est pas toujours à la hauteur des attentes. Le CSC exprime, par exemple, la difficulté à faire participer les habitants des Tours Sainte-Thérèse aux actions type jardins partagés, ludothèque...

Le quartier est également porteur d'initiatives et accueille régulièrement de nouveaux projets tels qu'un Tiers-lieu, une épicerie solidaire, la relocalisation de la Maison de la Justice et du Droit...

Se pose néanmoins toujours la question de la « mise en capacité et en mobilité » des habitants du quartier dès lors que les équipements sont en grande proximité et comment des actions sont mises en œuvre pour lever des freins à la mobilité.



Jardins partagés © Arlysère

Perspectives et recommandations

- 1 **Mieux outiller** le suivi et la fréquentation des équipements en périmétrant le quartier « QPV » dans les données.
- 2 **Développer des actions d'accompagnement** à destination exclusive des habitants du QPV pour les inciter à utiliser plus fortement les équipements du quartier, en premier lieu la Maison de l'Enfance, mais pas que...
 - > **par le renouvellement des modes de communication** pour s'adresser davantage et directement aux habitants du quartier,
 - > **par le renouvellement des modalités d'intervention** avec une approche « aller vers » plus affirmée notamment pour les actions en direction des jeunes,
 - > **par la poursuite et le renforcement des actions favorisant l'épanouissement et l'ouverture des habitants** : « Lance tes vacances », ludothèque, etc... et des animations spécifiques autour des usages des équipements, visant également à casser les stéréotypes et l'utilisation « genrée » de certains équipements (animations autour du city stade à destination des filles).
- 3 **(Re)positionner le quartier dans les grands événements** de la ville pour poursuivre son intégration dans le fonctionnement commun de la ville : fête de la musique, festival du Grand Bivouac...
- 4 **Intégrer dans les réflexions** les habitants localisés sur les franges du QPV.
- 5 **Faire rayonner davantage des équipements de quartier sur l'ensemble de la ville** et notamment le Tiers-lieu et les nouveaux services sociaux et économiques implantés aux Tours Sainte-Thérèse.



Ciné plein air au Parc du Val des Roses, 11 juillet 2022 - Partenariat avec le festival Le Grand Bivouac © droits réservés

FICHE
ALGOË

ACTIONS



EN COURS

- Renforcement de la participation des bénévoles à la vie associative.

ACTIONS



TERMINÉ

- Mise en place d'un dispositif de Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP).
- Multiplication des festivités pour des rencontres intergénérationnelles et interculturelles.
- Implication plus importante des parents dans les projets des écoles et périscolaires. Ecoles à ouvrir aux habitants du QPV.

Réalisation remarquable

Préfiguration de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) – partenariat enclenché, diagnostics urbains avec les partenaires, avancée sur la convention GUSP, étude du dispositif d'abattement de la TFPB ...

Le Conseil Citoyen a initié une consultation en 2018 en matière de prospective d'aménagements urbains avec en point d'orgue un atelier réunissant une cinquantaine d'habitants. Un ensemble de propositions visant notamment l'aménagement des espaces publics et des trames viaires, a été remis au maire. Attentifs à la démarche, les élus ont approfondi les échanges avec les associations d'habitants, les institutions et les acteurs locaux afin de concrétiser quand cela était possible, les propositions d'habitants.



Dans ce prolongement, en 2021, les associations de locataires et le Conseil Citoyen ont organisé un diagnostic en marchant sur le QPV visant à constater les dysfonctionnements d'usages et formuler des propositions. Un séminaire d'échanges avec les acteurs de la métropole grenobloise s'en est suivi.

Depuis 2022, la SEM4V pilote la GUSP appuyée par les acteurs locaux (élus, services ville et Agglo, habitants...)

ANALYSES

POINT(S)
DE SATISFACTION

- Conseil Citoyen installé dès 2015 avec des membres actifs dynamiques. Des actions et un niveau d'implication intéressants, surtout en début de contrat.
- De nombreuses festivités au cœur du quartier se sont tenues en expérimentation et en récurrence.
- Installation d'un Tiers-lieu /café associatif, propice à l'implication des habitants dans leur quartier.
- Projet Métamorphose visant à soutenir l'accompagnement des habitants dans la déconstruction du Bloc 3 de La Contamine et la transformation du quartier.
- Réseau d'associations et d'acteurs de quartier et de proximité très actif, à l'écoute et en appui des habitants (CSF, Vivre au Val des Roses,...)
- Création d'un espace Jeunes



AXE(S) D'AMÉLIORATION

- Démarche tardive mais volontaire des parties prenantes à la GUSP, la formalisation et la coordination du dispositif reste à faire.
- Démobilisation des membres du Conseil Citoyen en fin de contrat. Besoin de renouvellement du groupe et d'une nouvelle dynamique.
- Maintenir une coordination entre les acteurs pour fluidifier les échanges et améliorer la communication.
- Plusieurs mutations sur la période peu propices à la continuité des projets par la perte de repères pour les acteurs et habitants, des ruptures dans le suivi des projets et des ajustements propres à chaque acteur selon sa vision (rotation de 5 directeurs pour le bailleur social, 2 maires, 3 vice-présidents Arlysère et un transfert de compétences en cours de contrat...).



PERSPECTIVE(S)

- S'assurer d'un maximum de continuité dans les actions via une direction de projet multipartenaire.
- Refonder les modalités de la participation des habitants.
- Poursuivre la structuration de la démarche GUSP.



3

Lutter contre les incivilités et l'insécurité



EN COURS

- Renforcement du nombre de postes d'accueil en TIG dans les associations et les administrations locales.
- Mise en place d'un hébergement d'urgence à destination des victimes de violences familiales et intrafamiliales en complément du dispositif existant.
- Développement du dispositif de vidéoprotection (parc du Val des Roses et points de passages stratégiques).

--- ACTIONS ---



TERMINÉ

- Consolidation du partenariat des acteurs du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Recrutement d'adultes relais : médiation et accompagnement.
- Renforcement en volume de l'offre de chantiers éducatifs.
- Mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire.
- Amélioration de la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
- Recrutement d'un intervenant social en commissariat.
- Renforcement du nombre de patrouilles de la police municipale sur les quartiers (moyens pédestre ou à vélo).

--- ACTIONS ---



NON ENGAGÉ

- Etude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil des Droits et des Familles (CDDF).
- Prévention situationnelle : limitation et contrôle des accès au parc du Val des Roses.

Réalisation remarquable

Le Contrat de Ville a permis le conventionnement de 4 postes d'adultes relais dont 1 dédié à la culture accueilli par la CSF au sein de la ludothèque, 1 dédié aux sports, au sein de l'UO AFC du club de football.

Deux autres postes ont été créés au centre socio culturel de la Ville d'Albertville, depuis transférés au service médiation nouvellement créé à la Ville d'Albertville.

Actuellement, 3 postes d'adultes-relais sont maintenus en exercice et un est titularisé à la Ville.



Equipe médiation de la Ville d'Albertville

--- ANALYSES ---



**POINT(S)
DE SATISFACTION**

- Création d'un service médiation à la ville avec un responsable et 3 médiateurs dont 1 adulte relais installé dans le cadre du Contrat de Ville.
- Annexe au Contrat de Ville sur la prévention de la radicalisation effective qui détaille son plan d'action
- Mise en place d'un GLTD

--- ANALYSES ---



**AXE(S)
D'AMÉLIORATION**

- Remontées et échanges d'informations en matière de suivi des incivilités à développer pour améliorer les priorités d'actions en faveur des habitants.

--- ANALYSES ---



PERSPECTIVE(S)

- Poursuivre le développement de la médiation en y associant les acteurs de la prévention (Prévention spécialisée, MLJAT, associations sportives et culturelles, institutions...)
- Coordination des acteurs à parfaire en lien avec le CLSPD, pour suivi et mise en œuvre d'actions concertées, en lien avec la GUSP.



4 Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République

ACTIONS

TERMINÉ

- Projet participatif autour du livre et du multimédia. Ouverture de deux ateliers socio-linguistiques (*La Contamine et La Roseraie*)
- Déclinaison locale du dispositif de prévention départemental sur la radicalisation.
- Soutien aux instances d'implication des jeunes dans la vie citoyenne.
- Projet d'intervention des services publics à La Contamine : action pompiers.
- Mise en place de récompenses honorifiques sous la forme de médailles citoyennes pour valoriser les actes citoyens.
- Favoriser l'expression orale participative des habitants et des instances par le biais du jeu débat (*jeux débats*)
- Institution de temps de rencontres, d'échanges et de dialogue sur des sujets de cohésion nationale « Solidari-Thé ».
- Aider les élèves à mieux comprendre et adhérer aux valeurs de la République par la participation à des projets adaptés à leur âge : chanter et partager - webradio



Réalisation remarquable

Accompagnement des personnes issues des immigrations, pour une meilleure intégration

Pour répondre aux besoins concernant le droit des personnes étrangères, et à la demande des élus des collectivités locales, l'ADDCAES a mis en place une permanence sociojuridique en fin d'année 2021. Lieu-ressource pour toutes les personnes issues des immigrations, l'ADDCAES reçoit 1 lundi après-midi/15j sur rendez-vous. Une permanence téléphonique hebdomadaire est assurée afin que les personnes migrantes, ainsi que leurs accompagnants puissent joindre l'association.

52 situations traitées sur les 6 premiers mois de fonctionnement, preuve d'un besoin !

ANALYSES



POINT(S)
DE SATISFACTION

- De nombreuses ressources disponibles et appréciées par les acteurs de terrain (F.O.L., DDETSPP) avec une mobilisation importante des partenaires sur les premières formations aux valeurs de la République.
- Installation du dispositif OEPRE et ouverture d'un café des parents au collège La Combe de Savoie.
- Actions d'apprentissage du français, nombreuses et diversifiées, sous coordination du Réseau Lever l'Encre.
- Actions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation en collèges et lycées.
- Création de la CMER (Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation)

ANALYSES

**AXE(S)
D'AMÉLIORATION**

- Usure sur la mobilisation des partenaires au fil du temps, d'autant que ces sujets sont plutôt passés en second plan de l'actualité. Pourtant, la mobilisation ne doit pas faiblir...
- La thématique de la prévention de la radicalisation a été moins prégnante et moins animée en fin de Contrat.
- Risques de repli communautaire toujours bien présents sur le territoire.

ANALYSES

**PERSPECTIVE(S)**

- Poursuivre les actions d'intégration, d'accompagnement et de formation des publics issus des immigrations.
- Poursuivre les actions de sensibilisation et la lutte contre la radicalisation.

5

Améliorer l'accès aux services de la Cité

ACTIONS

**EN COURS**

- Adaptation des horaires de l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

ACTIONS

**TERMINÉ**

- Mobilisation des acteurs culturels et sociaux pour favoriser l'accès à l'offre et la pratique culturelle : documentaire vivant.
- Proposition de temps forts culturels en proximité avec implication des habitants et intégration des jeunes.
- Soutien des assos en faveur des jeunes du quartier : création d'une deuxième équipe de football féminin. Soutien des assos en faveur des jeunes du quartier : forum des associations.
- Pratiques culturelles ou sportives en accès libre avec passerelle vers les associations : sport et femmes.
- Contact avec le patrimoine, les œuvres et les artistes.
- Amélioration de l'accueil, de l'orientation et de l'information des publics en renforçant les services existants, ou par la mise en place d'un service dédié à l'aide et à l'accompagnement aux démarches administratives : accueil, orientation et aide à la complétude des dossiers.
- Organisation de rencontres thématiques sur l'accès aux droits et présentation des dispositifs en complément des permanences spécifiques.
- Accompagnement aux logements pour les plus précaires.
- Création d'une maison de santé.
- Action du CDOS : Bouger sur prescription. Réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins en matière de santé dans la perspective d'un contrat local de santé (CLS)

ACTIONS

**NON ENGAGÉ**

- Echanges jeunes du QPV / CNSHN.



Question évaluative

? Comment les jeunes et pré-ados se saisissent-ils des services (et équipements) offerts et développés, sous l'impulsion du Contrat de Ville et dans quelle mesure le Contrat de Ville permet-il un accès égalitaire filles/garçons ?



Dans quelle mesure le Contrat de Ville garantit-il un accès équitable à tous les habitants du quartier aux services et aux droits ?

Principales actions mises en œuvre

ACTIONS

- 1 L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs** en veillant à proposer un accès égalitaire des filles et des garçons : on y retrouve des actions de promotion de la pratique sportive féminine, des vacances hors quartiers (dans le cadre notamment des dispositifs mis en place par l'Etat au moment de la crise sanitaire), des temps forts culturels, l'organisation du forum des associations.
- 2 L'accès aux droits** par le biais d'actions d'accompagnement aux démarches administratives, portées notamment par la CSF et l'ADDCAES. Ces actions sont renouvelées chaque année.
- 3 L'accès aux soins**, catégorie dans laquelle nous retrouvons la réalisation du diagnostic du contrat local de santé (en début de contrat de ville, sur les années 2015-2016) mais aussi des actions en lien avec la pratique sportive (bouger sur prescription porté par le CDOS notamment) ou encore celle portée par la Mission Locale en lien avec le dispositif de la Garantie Jeunes .

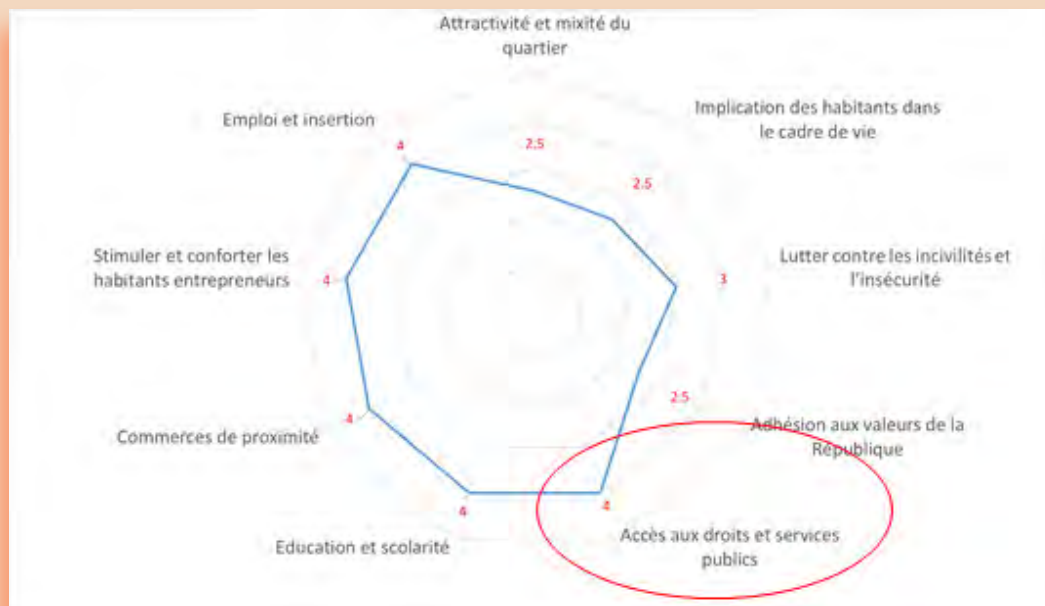
RÉSULTATS

L'objectif est globalement perçu comme atteint par les partenaires.

En termes de résultats, et en se référant aux bilans des actions, c'est l'action portée par la CSF qui constitue l'action la plus ciblée en direction des habitants du QPV et celle ayant le plus d'ampleur. En 2021, par exemple, sur les 140 personnes ayant bénéficié d'une aide administrative, 85 étaient issues du QPV.

On peut noter la création d'une seconde équipe de foot féminine à l'O AFC, ce qui constitue le résultat le plus visible en termes de pratique sportive féminine. Le bilan est beaucoup plus mitigé concernant l'action du CDOS qui n'a laissé aucune trace visible sur le quartier. Seulement 2 jeunes auraient bénéficié de cette action, ce qui s'explique aussi par un nombre très faible de jeunes du quartier dans les effectifs de la Garantie Jeunes. Néanmoins, les partenaires, et en premier lieu la Mission Locale, regrettent l'absence totale de concertation du CDOS avec les acteurs du quartier et interrogent la pertinence de soutenir une action portée par un « acteur extérieur » sans grand ancrage ou relais territorial de proximité.

Baromètre du Contrat de Ville d'Albertville : notation 4/5



Principaux enseignements

A l'exception d'une action (*création d'une seconde équipe féminine de football*), la mise en œuvre du Contrat de Ville ne reflète pas de véritable dynamique accordée à un accès égalitaire filles-garçons. Cela peut s'expliquer par un déficit d'outillage des acteurs locaux pour bien prendre en compte cette dimension et travailler à une approche différente pour rompre avec des schémas bien ancrés sur l'intégration du genre dans les actions.

La Ville d'Albertville est particulièrement active à destination de l'enfance et de la jeunesse, notamment au travers d'une programmation riche en actions et qui s'adresse à tous les jeunes de la ville. Sans remettre en question la grande qualité des activités, l'action du service Jeunesse pourrait être amplifiée par des actions spécifiques ou adaptées à destination du public du QPV. Il ne s'agit pas ici forcément de développer une programmation parallèle (ce qui serait contre-productif par rapport à l'enjeu de mixité et d'ouverture) mais davantage d'actions d'information, de sensibilisation aux actions mises en place, d'actions d'accompagnement voire de quelques actions dédiées notamment à destination des pré-ados.

Les acteurs du quartier font remonter, en effet, un constat partagé d'une prise en compte qui reste encore faible des jeunes, et notamment les pré-ado et les adolescents.

Il reste compliqué à ce stade de bien quantifier et qualifier la manière dont les jeunes se saisissent des services et équipements, compte tenu d'un outillage insuffisant dans le reporting sectorisé des bénéficiaires. Pour autant, si l'on se réfère à l'évolution de la fréquentation au centre de loisirs des Pommiers, force est de constater que la proportion des enfants du QPV reste constante entre 2015 et 2021, alors que dans le même temps, les professionnels du quartier déplorent la présence de jeunes « non occupés » dont certains peuvent avoir des conduites à risques.

La relocalisation de l'équipement au sein du quartier, sur la période de mise en œuvre du Contrat de Ville, n'a eu aucun impact sur une plus forte mobilisation du public QPV, alors même qu'il s'agissait là d'un enjeu fondamental. Ce constat conforte la nécessité de renforcer l'action du Contrat de Ville visant à mieux capter ce public cible.

Par ailleurs, des liens n'ont pas été retissés, après le COVID, entre collègue, service médiation et service Jeunesse notamment au moment des pauses méridiennes.

Le bilan est plus encourageant concernant l'accès équitable à tous les habitants du quartier aux services et aux droits bien que là aussi les actions menées peuvent être questionnées dans leur rapport au Droit Commun. Au travers de l'action de la CSF, le Contrat de Ville vient compenser clairement la faiblesse du droit commun en finançant un accueil tout public sur le QPV dont on voit qu'il touche en partie sa cible en raison de sa localisation sur le QPV.

Il existe une vraie implication des acteurs pour maintenir ce service mais quid de sa spécificité « public QPV » hormis sa localisation ? et comment articuler, dans l'avenir, ce service avec l'arrivée d'une Maison France Services et d'un médiateur numérique, dont théoriquement la vocation est celle-ci ?

Financé
par



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Perspectives et recommandations

Le quartier dispose de plusieurs lieux et espaces permettant l'accueil et la rencontre en même temps que l'information des publics : la maison du projet, l'espace jeune, le tiers-lieux, mais aussi les autres équipements tel le CSC. La localisation sur le quartier d'autres équipements est en cours d'étude et sur le point d'aboutir : l'épicerie solidaire, France Services et la Maison de la Justice et du Droit. De la part même des acteurs du quartier, il s'agirait avant tout de bien redéfinir la vocation des différents espaces d'accueil, notamment par rapport aux deux derniers équipements mentionnés. La multiplication d'équipements dont certains contours peuvent se chevaucher risque de ne pas être totalement lisible pour les habitants du quartier. En fonction des vocations redéfinies, il conviendrait également de bien délimiter des espaces de confidentialité au sein de la Maison du Projet, qui en est pour l'instant dépourvu, ce qui peut nuire également à sa fréquentation notamment pour les personnes ayant besoin de se confier ou d'échanger sur des sujets personnels.

L'enjeu majeur par rapport à ce thème concerne l'offre faite aux jeunes, et notamment les pré-ados et les adolescents et l'adaptation des modalités d'intervention auprès de ce public spécifique et dans le cadre d'une politique toute aussi spécifique qu'est la politique de la ville. Il conviendrait d'aller plus loin dans le partage d'une cohérence et d'une stratégie relativement à l'articulation des temps scolaires, péri et extra-scolaires. Un projet éducatif de territoire pourrait donner un cadre à condition qu'il dédie spécifiquement une focale sur le QPV et que des actions soient formalisées pour amener les jeunes du quartier à davantage s'inscrire sur la programmation, déjà très riche, des actions de la ville.

Concernant l'accès égalitaire filles/garçons aux actions, l'Etat devrait être davantage moteur pour outiller les acteurs locaux au travers notamment d'une mobilisation plus forte de la fonction de délégué du Préfet à l'égalité des chances. Les acteurs du territoire appellent de leurs vœux une remise en place des formations à l'égalité et à la laïcité

De façon plus pragmatique, les acteurs locaux proposent d'étendre le dispositif « lance tes vacances » à d'autres jours et de travailler à la reconfiguration de la communication sur les actions à destination des habitants.

FICHE
ALGOË

6

Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité

ACTIONS



EN COURS

- Développement d'offres de places petite enfance.

ACTIONS



TERMINÉ

- Développement de places en Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP).
- Renforcement des actions et de la coordination locale du Réseau d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité en veillant à l'implication des pères : implantation de l'association **Ma Chance, Moi Aussi**.
- Promotion des dispositifs en faveur de l'écoute et de la médiation à destination des jeunes et de leurs familles.
- Soutien et appui des dispositifs en faveur de la jeunesse en lien avec le CEJ et le CCJ par une communication améliorée.
- Garantir l'accrochage aux apprentissages, prévenir le décrochage et le cas échéant l'accompagner pour y remédier.
- Equipements des classes élémentaires avec des outils numériques adaptés et adaptation de l'accès internet.
- Redéploiement de l'espace multimédia du Centre Socioculturel dans le QPV et pour tous.



*Ma Chance
moi aussi!*

Réalisation remarquable

Implantation de l'association « Ma Chance Moi Aussi » au cœur du QPV pour un meilleur accompagnement des familles.

L'association « Ma Chance, Moi Aussi » accompagne les enfants issus de familles en difficultés éducatives dans les quartiers prioritaires, à travers une prise en charge éducative, pédagogique, totale et unifiée. En agissant en prévention précoce dès l'âge de 6 ans et sur la longue durée, il s'agit de leur donner toutes les chances de réussite pour qu'ils soient, demain, adultes pleinement intégrés dans la société.

L'association s'est d'abord installée en janvier 2018 à La Contamine, accueillant 10 enfants pour un accompagnement scolaire, extrascolaire et 50% du temps de vacances.

Après un temps sur le quartier du Champ de Mars consécutif à un développement de l'association, où 19 enfants ont pu être accompagnés, l'association est maintenant installée à la tour de service du Val des Roses, où 36 enfants sont suivis et participent aux activités en lien avec les associations locales dans une dynamique partenariale reconnue.





POINT(S) DE SATISFACTION

- Aménagement d'une antenne de proximité du Centre Socioculturel à la Roseraie pour la mise en place d'un LAEP deux fois/semaine.
- Partenariat effectif avec le Réseau Lever l'Encre permettant une meilleure prise en compte des besoins des personnes.
- Renforcement des équipes du Centre Socioculturel autour d'un nouveau projet social ajusté aux besoins.
- Divers déploiements de médiation numérique propices au suivi éducatif et aux démarches administratives pendant la crise COVID en lien avec les établissements scolaires et les acteurs du QPV.
- Actions enclenchées sur le volet prévention à l'usage des écrans et réseaux sociaux par l'installation d'une conseillère numérique...
- Renforcement des actions périscolaires par les services de la Ville dont l'aide aux devoirs.



AXE(S) D'AMÉLIORATION

- Un maillage de l'intervention des acteurs en médiation numérique à parfaire.
- Liens à soutenir avec la coordonatrice du REP.
- Des associations d'éducation populaire en épuisement et en difficulté de renouvellement de leurs bénévoles (*apprentissage du français, soutien à la parentalité, accompagnement à la scolarité...*).



PERSPECTIVE(S)

- Poursuivre le développement des actions éducatives dans les quartiers en partenariat avec les autres structures ou services.
- Rechercher de nouvelles dynamiques avec les écoles élémentaires du QPV et quartier vécu.
- S'appuyer sur la culture dans l'espace public comme vecteur d'ouverture sociale.
- Soutenir l'implication des bénévoles de proximité.

7

Assurer la viabilité du commerce de proximité

ACTIONS



EN COURS

- Identification, rénovation et requalification du bâti à destination des entreprises et des commerces de proximité.

ACTIONS



TERMINÉ

- Conduite d'une étude sur la santé financière des commerces.
- Conduite d'une analyse des zones de chalandises sur le quartier en lien avec les besoins exprimés par les habitants (*particulièrement le marché du Val des Roses*).

Réalisation remarquable

Implantation d'une épicerie solidaire au cœur du QPV : Suite à une étude commandée auprès de la CCI dont l'objectif était de mettre en évidence le degré d'opportunité à maintenir, dynamiser ou renforcer l'offre commerciale et de services sur le QPV, le besoin est apparu d'implanter une épicerie de proximité.

Le Conseil Citoyen s'est emparé de cette problématique pour la porter auprès des acteurs et décideurs locaux. Dans cette continuité, la Ville d'Albertville appuyée par son Centre Communal d'Action Sociale s'est rapprochée de l'association d'insertion CAPS-Régie de Quartier qui a conduit une étude d'opportunité avec l'appui du Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires Auvergne Rhône-Alpes. L'implantation d'une épicerie sociale aux Tours Ste-Thérèse du Val des Roses a été estimée opportune. Une table ronde des financeurs a permis la mise en équilibre économique pour son lancement. L'ouverture effective « du Panier de Thérèse » est fixée en octobre 2022 suite aux travaux réalisés en chantiers jeunes par la MLJ (financement sur crédits spécifiques).

ANALYSES



POINT(S) DE SATISFACTION

- Le Contrat de Ville a permis une prise de conscience et une mobilisation des commerçants du secteur pour maintenir et développer une dynamique commerciale sur le quartier.
- Etude de faisabilité d'une épicerie solidaire au Val des Roses avec ouverture envisagée au cœur du QPV.
- Des commerçants locaux attachés à leur quartier et investis dans le développement de leur vitrine.
- Développement d'un point de vente de légumes bio à la Contamine (*partenariat avec la F.O.L; Jardin RESS'ources*)

ANALYSES



AXE(S) D'AMÉLIORATION

- Affaiblissement du lien avec les commerçants.
- Des données d'étude de développement économique CCI et CMA insuffisamment exploitées.
- Des liens à soutenir entre projet de rénovation urbaine et attractivité commerciale (*rénovation du bâti, accessibilité...*).



PERSPECTIVE(S)



- Renouer du contact avec les commerçants à l'appui des nouvelles activités en cours d'implantation sur le QPV (*Epicerie solidaire, jardin d'insertion en production de légumes bio...*).
- Mobiliser les commerçants pour intégrer le Conseil Citoyen.
- Travail de soutien et de développement aux commerces et services à inscrire dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain tout récemment installé à la Ville.



Vente des légumes du jardin d'insertion au Tiers-Lieu de La Contamine - Juillet 2022

8 Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs

ACTIONS



EN COURS

- Mise en place d'un service de base de création d'activités : Cité Lab.

ACTIONS



TERMINÉ

- Action de croisements statistiques des fichiers.
- Amélioration de la coordination des acteurs et de la complémentarité des dispositifs en vue d'une accession des porteurs des projets aux services existants.

Réalisation remarquable

Un partenariat plutôt actif en début de contrat en faveur des entrepreneurs et des perspectives à préciser...

La CMA notamment, mobilisée dès 2015 s'est investie dans des mesures d'accompagnement des porteurs de projets et artisans installés par des accompagnements spécifiques et des permanences d'accueil adaptées.

A noter leur participation à l'étude de développement commercial et leur mobilisation en faveur d'actions de promotion de l'entrepreneuriat des femmes.

D'autres perspectives s'ouvrent actuellement avec l'implantation de l'ADIE et de la couveuse d'entreprises NUNA.



Installation de la couveuse d'entreprise Nuna

ANALYSES



POINT(S) DE SATISFACTION

- Une étude de création de Cité-Lab conduite à mi-parcours avec plusieurs acteurs économiques et sociaux.
- Actions de parrainage, de sensibilisation et de présentation des dispositifs de création d'entreprise par la CMA.

ANALYSES



AXE(S) D'AMÉLIORATION

- Les démarches d'accompagnement méritent d'être améliorées et expliquées aux partenaires et à la population.
- Difficulté du Tiers-lieu de développer le volet économique en faveur des habitants du quartier prioritaire.
- Implantation de nouveaux services d'appui à la création d'entreprise mais qui restent à confirmer ou connecter davantage au QPV (*Tiers-lieu avec co-working, couveuse d'entreprise, ADIE...*)

ANALYSES



PERSPECTIVE(S)

- Créer les conditions d'une action spécifique des partenaires de l'accompagnement du développement économique en faveur des habitants entrepreneurs du QPV.
- Mieux préciser les besoins en co-working et estimer les moyens à dédier à un développement adapté.
- Engager des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les établissements scolaires du REP.



Intensifier l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail

ACTIONS



EN COURS

- Développement des modes de garde en horaires et fréquences atypiques en lien avec la création de la maison de l'enfance et de la santé.

ACTIONS



TERMINÉ

- Renforcement des actions de repérage et d'accompagnement des jeunes en âge de travailler non inscrits à Pôle Emploi pour créer ou renforcer le contact avec les jeunes désœuvrés.
- CBE - Impulser et fédérer des actions en faveur de l'orientation, de l'emploi et de la formation.
- Mise en place d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des femmes en âge de travailler à Pôle Emploi : accompagnement formatif vers l'emploi des demandeuses d'emploi par l'ADDCAES – AIDER.
- Renforcement des interventions en milieu scolaire visant à réduire les inégalités femmes-hommes.
- Chantiers professionnels, humanitaires pour les jeunes notamment du QPV.
- Soutien de l'activité des entreprises d'insertion.
- Soutien à la prescription des contrats aidés par l'Etat en lien avec les collectivités.
- Orientation des jeunes à des manifestations d'intérêt pouvant faciliter leur employabilité.
- Mise en place de « chantiers permis de conduire », financés par la Collectivité en échange de services citoyens.
- Expérimentation de tous types d'actions visant à favoriser la demande d'emploi.
- Objectiver les différences de traitement entre les demandeurs d'emploi pour répondre par des actions adaptées.

ACTIONS



NON ENGAGÉ

- Augmentation des clauses sociales dans les marchés publics.

Question évaluative

? **Quelle valeur ajoutée du Contrat de Ville pour travailler au repérage et à l'employabilité des femmes et des jeunes (lever les freins à l'emploi non pris en charge par le Droit Commun) et leur permettre d'accéder à un emploi pérenne ?**



Principales actions mises en œuvre

ACTIONS

- 1 La mise en œuvre de chantiers jeunes.
- 2 L'accompagnement formatif vers l'emploi des demandeuses d'emploi.
- 3 Des formations d'amélioration à la pratique du français pour un accès facilité à l'emploi.
- 4 Une démarche « d'aller vers » les métiers en tension.

A cela s'ajoute la valorisation d'actions menées par les structures telles que l'action des jobs d'été, portée par la ville, ou la désignation d'un référent QPV à Pôle Emploi.

La majorité de ces actions sont reconduites d'une année sur l'autre depuis 2016 ou 2017, à l'exception de l'accompagnement formatif porté par l'ADDCAES qui s'est déroulé sur 2 ans, de 2017 à 2018 et qui reprendra au deuxième semestre 2022.

RÉSULTATS

La thématique emploi-insertion ressort positivement dans le baromètre du Contrat de Ville. Les partenaires se disent satisfaits des actions mises en place et du « traitement » de la thématique dans le cadre du Contrat de Ville.

L'analyse du bilan des actions (quand il est disponible) et l'analyse du contenu de la programmation appellent néanmoins des nuances sur la valeur ajoutée du Contrat de Ville au profit des femmes et des jeunes.

D'une part, le type d'actions menées (atelier d'alphabétisation et de maîtrise du français, chantiers jeunes...) reste somme toute assez classiques, ce qui n'enlève en rien leur utilité.

D'autre part, et c'est surtout sur ce plan-là qu'il convient d'insister, les bénéficiaires des actions (quand cette donnée est renseignée) concernent finalement assez peu les

bénéficiaires cibles, à savoir des jeunes ou femmes du QPV. Sur l'ensemble des bilans communiqués et dans lesquels l'information est portée, les jeunes ou les femmes issus du QPV représentent entre 10 et 30 % des bénéficiaires des actions.

A titre d'illustration, les chantiers jeunes, en 2017, ont concerné 22 jeunes du QPV sur les 70 bénéficiaires et 10 sur 80 en 2021 ; l'action portée par AIDER, « FLE - Améliorer sa pratique du français pour l'emploi – Propreté, Blanchisserie, Grande distribution », compte en 2021 2 personnes du QPV sur 8 participants et 6 sur 21 en 2019.

Pour autant, même si les actions ne sont pas pourvues uniquement par des bénéficiaires du QPV et concernent des petits volumes, elles génèrent des résultats globalement positifs et encourageants.

> les jobs d'été, en 2016, ont permis à 9 jeunes du QPV (sur 60) de bénéficier d'un emploi, l'accompagnement formatif en 2017 qui a concerné 20 stagiaires femmes a débouché sur trois stages, quatre CDD, un CDI, une entrée en formation et un projet de création d'entreprise, par exemple.

La démarche « d'aller vers les métiers en tension » a permis de repérer 38 bénéficiaires en 2021 et d'en accompagner 10 vers des métiers en tension, et 11 vers le droit commun.

Enfin, sur les 10 jeunes issus du QPV accompagnés dans le cadre de 'aller vers » les métiers en tension, 8 sont en emploi, un en formation sur un métier en tension (industrie) et la dernière en congé maternité. Si l'on zoome encore un peu plus, parmi les 8 jeunes en emploi, 2 sont en contrat aidé (l'un sur le sport, le second en restauration), 4 sont en CDD (1 nettoyage, 2 en industrie, 1 dans le secteur de l'aide à la personne), et enfin 2 sont en intérim (1 industrie, l'autre dans le secteur du BTP).

Principaux enseignements

Le Contrat de Ville n'a pas eu forcément de valeur ajoutée pour travailler au repérage et à l'employabilité des femmes et des jeunes du QPV, ou alors seulement sur un nombre limité de bénéficiaires. **Les actions sont davantage tournées sur l'employabilité que sur le repérage**, même s'il convient de souligner la mise en œuvre de la démarche « **aller vers** » par la Mission Locale Jeunes.

Les bénéficiaires originaires du QPV sont plutôt bien recensés, même si les données en terme d'impacts sont plus floues. Le bilan des actions a ainsi le mérite de donner à voir que les actions concernant ce thème ne sont pas à destination exclusive des habitants du QPV et qu'ils sont souvent en minorité dans les actions. Alors même que la majorité des actions ont été reconduites d'une année sur l'autre, on peut s'interroger sur la « **non adaptation** » des actions à un ciblage plus précis voire à la non formalisation d'actions notamment plus orientées sur le repérage ou la levée des freins.

Aussi aujourd'hui, il reste difficile à évaluer la valeur ajoutée du Contrat de Ville sur l'accès à un emploi pérenne. Il s'agirait de muscler le reporting dans les bilans des actions sur cet aspect. Ceci étant, même s'il s'agit d'un nombre restreint de bénéficiaires, des sorties positives ont eu lieu que ce soit pour des jeunes comme pour des femmes.

Pour autant, le Contrat de Ville a permis de soutenir un bon maillage entre les partenaires et d'initier de nouvelles modalités d'intervention comme la démarche d'aller vers et la mise en place de cafés partenaires par la Mission Locale Jeunes, ou encore des propositions d'emplois d'insertion par le CAPS et chez les bailleurs.

Bien que cela ne concerne pas directement la question évaluative, c'est ce maillage qui a conduit à formaliser le projet d'épicerie solidaire dont l'ouverture est prévue pour le dernier trimestre 2022.

Perspectives et recommandations

Si les chiffres de Pôle Emploi indiquent aujourd'hui un faible nombre de demandeurs d'emploi, quel qu'en soit l'âge et le sexe, il s'agirait avant toute chose de pouvoir **vérifier si ces chiffres traduisent en creux « l'invisibilité » des publics**. Quand on se réfère au taux de pauvreté qui s'est légèrement dégradé entre 2015 et 2020, on peut se demander si la réalité du chômage est celle exprimée par des chiffres plutôt encourageants qui traduisent davantage une situation de plein emploi. Cette problématique renvoie également à la question de l'accès aux droits.

Ainsi, l'un des premiers chantiers à engager dans le cadre de la nouvelle contractualisation serait de **formaliser une méthodologie de qualification et de quantification des « invisibles »** (*terme qui désigne les personnes « hors radars » des structures de l'emploi*). Le développement du SPIE sur ce thème en Savoie, et en conventionnement avec le Conseil Départemental (*relativement au public RSA*) pourrait constituer une opportunité afin de travailler à l'identification des invisibles. **Ce travail permettrait d'augmenter la connaissance des publics et d'adapter les actions « politique de la ville » de façon plus ciblée et non en substitution de droit commun et d'amplifier l'impact du Contrat de Ville.**

Deux freins sont par ailleurs relevés par les partenaires :

► **en ce qui concerne les femmes** et leur « mise en capacité » à l'emploi, **la garde des enfants reste problématique.**

S'il avait été prévu, en 2015, de travailler une approche de modes de garde et horaires décalés, la réflexion n'a pas été enclenchée. Le sujet reste donc d'actualité et peut constituer là aussi un chantier pour la prochaine contractualisation, en lien avec la Maison de l'enfance située à proximité. Il est d'autant plus d'actualité que le Conseil Départemental souligne la forte diminution du nombre d'assistantes maternelles sur le département en général et auquel Albertville n'échappe pas. Si plusieurs alternatives peuvent être étudiées (*augmentation du nombre de places réservées, mise en place d'horaires atypiques...*), elles ne pourront être efficaces que si elles sont accompagnées d'actions de sensibilisation et de communication en direction du public ciblé.

► **en ce qui concerne les jeunes**, les partenaires soulignent la difficulté de les mobiliser en raison d'un **manque généralisé de motivation lié à de nombreux facteurs, très diversifiés, parfois structurels**. C'est en partie la raison pour laquelle les partenaires ouvrent leurs actions à des jeunes d'autres quartiers pour permettre de les réaliser.

Pour autant, il s'agit certainement là d'un combat à mener, par un travail partenarial de longue haleine, pour formaliser des actions innovantes, pour réveiller la motivation et qui doit se concevoir aussi bien avec la sphère de l'éducation nationale qu'avec le monde des entreprises.

De façon plus marginale, même si cela a son importance dans le besoin de considération et de reconnaissance, mais peut jouer aussi sur la motivation, les partenaires insistent sur **la qualité des lieux d'accueil et d'information**. Il faut à la fois rendre attractif les lieux d'accueil, et adapter les canaux de communication aux publics ciblés. Certes les réseaux sociaux pour les jeunes, mais possiblement adapter un langage plus inclusif.

GLOSSAIRE

ADCAES	■ Association Départementale pour le développement et la Coordination des Actions auprès des Etrangers de la Savoie
ADIE	■ Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ANRU	■ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ANAH	■ Agence Nationale de l'Habitat
ARS	■ Agence Régionale de Santé
ARSAVI	■ Association de Réinsertion Sociale et d'Aide aux Victimes
CCI	■ Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC	■ Caisse des Dépôts et Consignations
CGET	■ Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CIA	■ Convention Intercommunale d'Attribution
CIL	■ Conférence Intercommunale du Logement
CIO	■ Centre d'Information et d'Orientation
CLAS	■ Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLSPD	■ Conseil Local Sécurité Prévention de la Délinquance
CMA	■ Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMP	■ Centres Médicaux-Psychologiques
CNL	■ Confédération Nationale du Logement
CoRAL	■ Communauté de Communes de la Région d'Albertville – depuis fusionnée en Communauté d'Agglomération Arlysère
CMER	■ Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation
CPER	■ Contrat de Plan État-Région
CSF	■ Confédération Syndicale des Familles
DDETSPP	■ Direction Départementale de l'Emploi, des Solidarités et de la Protection des Populations
FLE	■ Français Langue Étrangère
GUSP	■ Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
GLTD	■ Groupement Local de Traitement de la Délinquance
LEAP	■ Lieu d'Accueil Enfant Parent
LLS	■ Loyer Logement Social
MJD	■ Maison de la Justice et du Droit
MLJAT	■ Mission Locale Jeunes Albertville Tarentaise
NPNRU	■ Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OEPRE	■ Ouvrir l'École Aux Parents Pour la Réussite des Enfants
PJJ	■ Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPGD	■ Plan Partenarial de Gestion de la Demande.
PRE	■ Programme de Réussite Éducative
PSAD	■ Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
QPV	■ Quartier Politique de la Ville
REAAP	■ Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP	■ Réseau d'Éducation Prioritaire
RRS	■ Réseau de Réussite Scolaire
RSA	■ Revenu Minimum de Solidarité Active
SEM4V	■ Société d'Économie Mixte des 4 Vallées – bailleur social
SPIE	■ Service Public de l'Insertion et de l'emploi
SPIP	■ Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TFPB	■ Taxe Foncière sur les Propriétés bâties. Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement en contrepartie d'interventions renforcées sur leur parc social dans les quartiers prioritaires
TGI	■ Tribunal de Grande Instance
TIG	■ Travail d'Intérêt Général
ZFU	■ Zone Franche Urbaine, territoire au sein duquel les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations fiscales à certaines conditions.

Annexe 1
INSEE - Démographie 2015-2021

Démographie



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur Insee.fr

Zone étudiée

QP Val De Roses - Contamine (QP073004)

Zones de comparaison

Commune 2020 : Albertville

EPCI 2015 : CC de la Région d'Albertville (Co.Ral)

EPCI 2020 : CA Arlysère



Fiche mise à jour le 24/11/2021
Version : 2021

Population

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Population municipale au 1 ^{er} janvier 2018	1 199	19 214	44 556	60 956
Commune	Part de la population du QP dans la commune ¹ (%)		Part de la population de la commune dans le QP ² (%)	
Albertville	100,0		6,2	

¹Population du QP dans la commune sur population du QP

²Population du QP dans la commune sur population de la commune

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Hommes (%)	51,9	48,5	49,2	49,5
Femmes (%)	48,1	51,5	50,8	50,5
Moins de 25 ans (%)	36,0	27,8	27,4	27,3
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	32,5	25,6	25,7	25,8
60 ans ou plus (%)	19,1	28,4	28,4	27,6
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	16,9	32,1	31,0	30,0
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	1,6	0,8	0,8	0,8

Source : Insee, Recensement de la Population 2017

Ménages

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Ménages de 1 personne (%)	40,0	45,2	37,3	35,8
Ménages de 6 personnes ou plus (%)	nd	1,6	1,3	1,2

Source : Insee, Recensement de la Population 2017

Nationalité

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Étrangers (%)	39,7	12,2	7,3	5,9
Étrangères parmi les femmes (%)	35,9	11,3	6,9	5,6

Source : Insee, Recensement de la Population 2017

Familles percevant les allocations CAF

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF	347	4 231	8 082	10 367
Population couverte par au moins une prestation CAF	879	9 917	20 831	27 222
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	3,2	8,9	8,5	8,2
Allocataires étudiants (%)	s	0,7	s	0,4
Familles monoparentales (%)	13,2	17,1	16,1	15,7
Allocataires isolés (%)	42,1	45,3	38,8	37,3
Couples sans enfant (%)	10,4	6,5	5,1	4,7
Couples avec enfant(s) (%)	34,3	31,1	40,0	42,3
Couples avec 3 enfants ou plus (%)	14,7	10,3	10,6	10,5
Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation CAF :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	12,5	15,4	14,2	13,9
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	13,6	15,1	14,9	14,9
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	25,1	27,0	27,5	27,7
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	18,1	21,1	21,8	21,8
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	16,3	13,4	14,2	14,4
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	14,4	8,0	7,4	7,3

Source : Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2019

Signes conventionnels utilisés

s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)

nd : donnée non disponible ou non diffusable (ex. mauvaise qualité de géolocalisation)

/// : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)



Annexe 2 INSEE - Logement 2015-2021



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur Insee.fr

Logement (1/2)

Zone étudiée

QP Val De Roses - Contamine (QP073004)

Zones de comparaison

Commune 2021 : Albertville

EPCI 2015 : CC de la Région d'Albertville (Co.Ral)

EPCI 2021 : CA Arlysère



Fiche mise à jour le 25/05/2022
Version : 2022

Répartition des logements selon la catégorie (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux de résidences principales	76,7	84,8	84,4	62,7
Taux de résidences secondaires	0,0	1,5	4,2	28,2
Taux de logements occasionnels	nd	1,4	1,4	1,6
Taux de logements vacants	23,0	12,3	10,0	7,5

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Résidences principales et ménages

Répartition des résidences principales selon le type d'habitat (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Appartement	98,1	76,6	50,9	45,3
Maison	nd	22,8	48,3	54,0

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
1 pièce	nd	3,4	2,5	2,4
2 pièces	12,8	18,6	12,7	12,1
3 pièces	35,1	28,8	22,9	22,0
4 pièces	26,7	26,7	27,8	27,3
5 pièces ou plus	21,1	22,5	34,1	36,2

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Avant 1919	0,0	4,2	6,8	8,8
Entre 1919 et 1945	nd	3,8	4,7	4,6
Entre 1946 et 1970	19,6	31,4	26,6	23,2
Entre 1971 et 1990	71,5	26,7	28,6	28,5
Entre 1991 et 2005	nd	17,4	17,1	18,3
Entre 2006 et 2015	nd	14,9	14,6	14,6

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition des résidences principales selon la surface (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 30 m ²	0,0	2,0	1,6	1,7
De 30 m ² à moins de 40 m ²	12,0	7,0	5,1	5,0
De 40 m ² à moins de 60 m ²	17,3	22,2	15,8	14,8
De 60 m ² à moins de 80 m ²	44,3	34,0	26,8	25,2
De 80 m ² à moins de 100 m ²	23,5	19,9	23,2	23,1
De 100 m ² à moins de 120 m ²	nd	7,9	13,9	14,9
120 m ² ou plus	nd	7,0	13,6	15,3

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

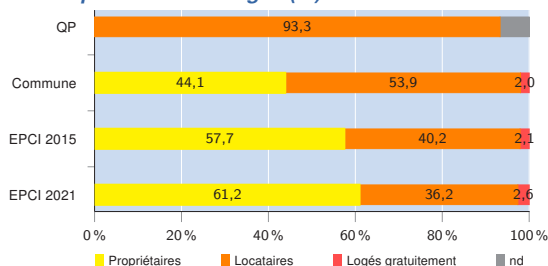
Occupation des résidences principales

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de personnes par résidence principale	2,6	2,0	2,1	2,2
Part des résidences principales (RP) suroccupées (%)				
Ensemble des RP ¹	nd	3,3	2,5	2,4
RP de 2 pièces	nd	4,3	5,5	6,3
RP de 3 pièces	nd	4,5	4,3	4,4
RP de 4 pièces	nd	1,9	1,4	1,2
RP de 5 pièces ou plus	nd	0,4	0,1	0,1

¹ Hors studio de 1 personne

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Statut d'occupation des ménages (%)



Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Ancienneté d'emménagement des ménages (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 2 ans	nd	14,1	11,3	11,0
Entre 2 et 4 ans	17,6	23,7	20,1	19,3
Entre 5 et 9 ans	20,5	19,6	17,6	17,1
10 ans ou plus	56,2	42,6	51,0	52,6

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Signes conventionnels utilisés

s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)

nd : donnée non disponible, non diffusable ou non significative

/// : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015) ou non pertinente pour les zones de comparaison

Annexe 3

INSEE - Revenus 2015-2021

Revenus



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur Insee.fr

Zone étudiée

QP Val De Roses - Contamine (QP073004)

Zones de comparaison

Commune 2020 : Albertville

EPCI 2015 : CC de la Région d'Albertville (Co.Ral)

EPCI 2020 : CA Arlysère



Fiche mise à jour le 04/03/2021
Version : 2021

Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Part des ménages imposés (%)	54,5	47,1	53,3	54,5

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Médiane	760	1 540	1 760	1 790
Premier quartile	510	960	1 220	1 270
Troisième quartile	1 180	2 180	2 370	2 400
Taux de bas revenus (%)	68,9	28,7	19,4	17,6
Rapport interdécile (D9/D1)	7,2	5,3	4,4	4,1

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en euros, niveau de vie)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Médiane	1 110	1 600	1 780	1 810
Premier quartile	880	1 170	1 330	1 370
Troisième quartile	1 350	2 120	2 280	2 310
Taux de pauvreté (%)	45,1	18,1	12,2	11,1
Rapport interdécile (D9/D1)	2,2	3,0	2,9	2,9

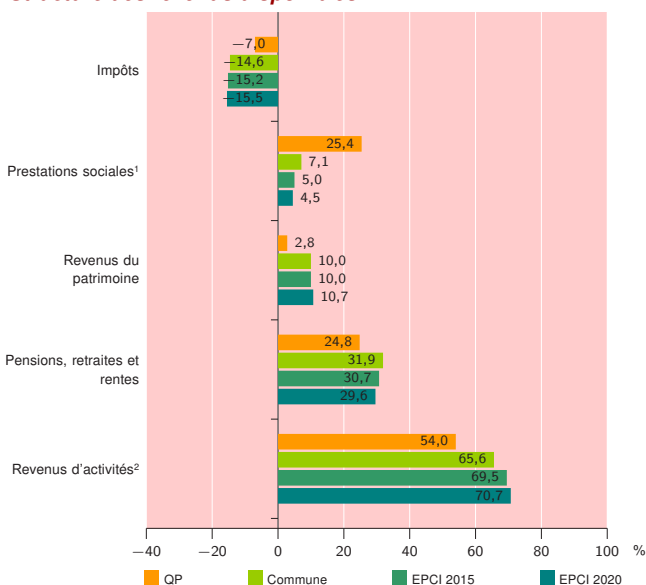
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

Foyers allocataires ou bénéficiaires couverts

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Foyers allocataires CAF	347	4 231	8 082	10 367
Prime d'activité (PPA)	77	1 409	2 495	3 126
Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	44	464	704	802
Allocation adulte handicapé (AAH)	76	594	858	1 024
Bénéficiaires Cnam	1 163	17 179	39 076	51 547
Bénéficiaires Complémentaire Santé Solidaire (C2S) ¹	216	1 410	1 961	2 145

¹ La C2S (Complémentaire Santé Solidaire) a été mise en place au 1er novembre 2019, en remplacement de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé).
Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2019, Cnam, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 01 janvier 2020

Structure des revenus disponibles



¹ Prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement
² Dont indemnités de chômage
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

Signes conventionnels utilisés

s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
nd : donnée non disponible ou non diffusable (ex. mauvaise qualité de géolocalisation)
/// : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)

Avertissement : Suite à l'avis du 8 novembre 2018 de l'Autorité de la statistique publique (ASP), portant sur la labellisation des statistiques sur les bénéficiaires de prestations légales, la Cnaf produit désormais les données définitives d'un mois de droit extraites à m+6 au lieu de m+2 auparavant, dans l'optique d'une amélioration de la qualité des données produites. Depuis le millésime 2018, les données au 31 décembre sont issues d'une extraction à m+6, ce qui peut entraîner une rupture de séries avec les millésimes précédemment diffusés. Dans le cadre de cette démarche, certaines séries ont été exclues de la labellisation. C'est le cas des variables portant sur la part des prestations dans les ressources des foyers allocataires, qui présentent des limites quant à leur interprétation. Il s'agit en effet d'indicateurs composites sous forme de ratio, dont les données du dénominateur (revenus) ne sont pas contemporaines de celles du numérateur (prestations), et couvrent un champ tronqué. Ces variables ne seront donc plus diffusées par l'Insee.



Données sur le Quartier Prioritaire de la Ville Val De Roses - Contamine Albertville (73)



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

mai 2019

Sommaire

SOURCES	4
INDICATEURS CLÉS	6
POPULATION	7
Globale	
Sexe	
Etrangers	
Age	
Diplôme	
Composition des ménages	
EMPLOI	7
Emploi - précarité	
Emplois aidés	
CHÔMAGE	8
Demandeurs d'emploi	
RESSOURCES MONÉTAIRES	9
Revenus disponibles	
Revenus déclarés	
Pauvreté	
Allocataires CAF	
Bénéficiaires du régime général de l'Assurance Maladie	
Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire	

DEFINITIONS ET SOURCES

DEFINITIONS

Secret statistique

Pour respecter les règles de secret statistique et de secret fiscal, la valeur n'est pas affichée quand l'indicateur donne une information de manière directe ou indirecte sur une population inférieure à 5 individus et 11 ménages.

Pour le département du Rhône, les indicateurs concernant l'emploi et le chômage sont ventilés en 69M: Métropole de Lyon et 69N: Conseil départemental

EPCI : Découpage géographique 2017

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

POPULATION

Source: Recensements de la population - INSEE / **Géocodage:** INSEE

Depuis 2004, le recensement de la population repose sur une collecte annuelle des informations, et se calcule à partir des résultats de collecte de 5 années consécutives. Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il s'agit d'une enquête, où 8% de la commune est enquêtée chaque année. Dans la mesure où l'échantillonnage des adresses à enquêter ne correspond pas aux découpages des QPV, les résultats fournis à cette échelle relèvent donc d'estimations plus ou moins précises suivant la taille du quartier et le tirage de l'échantillon de collecte de la commune.

Lorsque les résultats de la collecte n'ont pas été suffisants pour fournir des estimations robustes, les résultats ne sont pas fournis (cases ND). L'ensemble des calculs s'effectue sur le RP2010. Le chiffre de population au RP2013 est indicatif.

Âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Désormais, depuis 2004, lorsque les données des recensements sont comparées, les âges sont tous exprimés en années révolues c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Nationalité

La population est répartie en deux grands groupes : Français / Étrangers. La distinction est faite parmi les Français entre :
- Français de naissance (y compris par réintégration) ;
- Français par acquisition (personnes devenues françaises par naturalisation, mariage, déclaration ou à leur majorité).

La population étrangère est définie en fonction d'un critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Un étranger peut acquérir la nationalité française au cours de sa vie, en fonction des possibilités offertes par la législation. Il devient alors Français par acquisition. Parmi les étrangers se trouvant en France au moment du recensement, seuls ont été recensés ceux qui ont leur résidence permanente en France et ceux qui y travaillent ou y étudient (travailleurs permanents, stagiaires, étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant), à l'exception des travailleurs saisonniers et des travailleurs frontaliers. En outre, le personnel étranger (administratif, technique ou de service) des ambassades résidant de façon permanente en France est recensé mais pas les étrangers membres du corps diplomatique. Ne sont recensés ni les touristes ni les personnes faisant en France un séjour de courte durée.

CHOMAGE

Source: STMT - DARES-Pôle Emploi / **Géocodage:** CGET

Les données sont issues de la source STMT / Dares-Pôle Emploi, qui comptabilise les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en fin de mois. Des travaux d'expertise menés par la Dares ont mis en évidence des problèmes de précision sur le géocodage en QPV dans certaines communes. Pour cette raison et afin de garantir une fiabilité des résultats suffisantes, les données ne sont affichées que dans le cas où le nombre de demandeur d'emploi en catégorie ABC du QPV calculé dans cette source et le même volume calculé par l'INSEE suite à un géocodage plus précis ne diffèrent pas de plus de 10%. Dans le cas contraire, les résultats du QPV sont déclarés « ND ».

EMPLOI

Source: Recensements de la population - INSEE / **Géocodage:** INSEE

L'**emploi précaire** regroupe les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

Source: Contrats aidés - ASP-DARES / **Géocodage:** INSEE

Cette source comptabilise l'ensemble des contrats aidés enregistrés par l'ASP, et regroupe l'ensemble des données des CERFA de prescription.

Les **contrats aidés** sont des contrats spécifiques destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés...) et pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat. Il existe deux type de contrats aidés :

- Le **contrat unique d'insertion (CUI)** a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et d'un contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.
- Les **emplois d'avenir** ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés et de leur donner accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

RESSOURCES MONÉTAIRES

Source: Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - DGFIP-Cnaf-Cnav / **Géocodage:** INSEE

Les statistiques présentées sont issues du Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) de 2012. Les données issues de ce fichier proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques
- et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA).

Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales et revenus financiers non déclarés), à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

Le « **ménage fiscal** » est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus même s'ils occupent un logement indépendant.

L'"**unité de consommation**" est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. En effet, pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne car les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. L'échelle actuellement la plus utilisée pour constituer les unités de consommation (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La **part des revenus d'activités salariées** (respectivement des revenus d'activités non salariées, des pensions, retraites, rentes, des revenus du patrimoine, de l'ensemble des prestations sociales, des prestations familiales, des minima sociaux, des prestations logement) est le pourcentage que représentent les revenus d'activités salariées (respectivement des revenus d'activités non salariées, des pensions, retraites, rentes, des revenus du patrimoine, de l'ensemble des prestations sociales, des prestations familiales, des minima sociaux, des prestations logement) dans le total des revenus disponibles de la zone.

La **part des impôts** est le pourcentage que représentent les impôts directs dans le total des revenus disponibles de la zone.

QPV n°QP073004

Val De Roses - Contamine

Taille du quartier: 1170 habitants (RP2013)

INDICATEURS CLÉ

INDICATEURS	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Part de la population de 0 à 24 ans dans la population	43%	29%	30%	31%	RP	2010
Part des femmes dans la population	47%	51%	51%	51%	RP	2010
Part des étrangers dans la population	23%	5%	5%	6%	RP	2010
Part des emplois précaires parmi les emplois	34%	16%	20%	16%	RP	2010
Taux d'emploi des étrangers	36%	48%	44%	42%	RP	2010
Part des DELD ABC dans DE ABC	37%	28%	34%	44%	Directe	T3 2018
Part des bas de niveaux de FI* dans DEFM ABC	76%	51%	43%	45%	Directe	T3 2018
Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60% du revenu déclaré par unité de consommation médian : part de la population sous le seuil de 60% du revenu	68%	19%	16%	20%	Filosofi	2015
Revenu médian	12 910	20 553	21 802	21 231	Filosofi	2015

* FI : formation initiale

Population

Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communautés ;
- la population des habitations mobiles, les sans-abris et les marins rattachés au territoire.

Annexe 4
DONNÉES EMPLOI MAI 2019
- PUBLICATION 2020 - DIRRECTE

QPV n°QP073004

Val De Roses - Contamine

Taille du quartier: 1170 habitants (RP2013)

POPULATION

GLOBALE	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Population municipale	1 170	59 862	414 959	7 578 078	RP	2010
Population municipale en QPV de la (des) commune(s) englobante(s)	1 170				RP	2010
Population municipale de la (des) commune(s) englobante(s)	19 071				RP	2010
SEXE	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Part des femmes dans la population	47%	51%	51%	51%	RP	2010
Part des hommes dans la population	53%	49%	49%	49%	RP	2010
ETRANGERS	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Part des étrangers parmi la population	23%	5%	5%	6%	RP	2010
Part des étrangères parmi les femmes	21%	5%	5%	6%	RP	2010
AGE	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Part des personnes de 0 à 24 ans parmi la population	43%	29%	30%	31%	RP	2010
Part des personnes de 60 ans et plus parmi la population	ND	24%	23%	23%	RP	2010
AGE x FEMME	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Part des femmes de 0 à 24 ans parmi les femmes	40%	27%	28%	29%	RP	2010
Part des femmes de 60 ans et plus parmi les femmes	ND	26%	25%	25%	RP	2010
COMPOSITION DES MÉNAGES	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Part des ménages de 1 personne parmi les ménages	31%	33%	34%	34%	RP	2010
Part des ménages de 6 personnes et plus parmi les ménages	6%	1%	ND	ND	RP	2010

ND Donnée non disponible

S Secret statistique (effectif individus<5 & ménages<11)

EMPLOI

EMPLOI - PRECARITE	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi	46%	68%	69%	66%	RP	2010
Part des emplois précaires parmi les emplois	34%	16%	20%	16%	RP	2010
Taux d'emploi des femmes	36%	63%	65%	62%	RP	2010
Part des emplois précaires parmi les femmes ayant un emploi	35%	19%	21%	17%	RP	2010
Taux d'emploi des étrangers	36%	48%	44%	42%	RP	2010
Part des emplois précaires parmi les étrangers ayant un emploi	45%	29%	ND	ND	RP	2010
EMPLOIS AIDES	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Nombre de bénéficiaires d'un CUI au 31 décembre ¹	S	93	780	17 898	Dares	2017
Dont : Part de chômeurs de longue durée	S	48%	39%	42%	Dares	2017
Part de seniors	S	39%	33%	35%	Dares	2017
Part de bénéficiaires de minimas sociaux	S	16%	20%	20%	Dares	2017
Part de travailleurs handicapés	S	17%	19%	18%	Dares	2017
Nombre de bénéficiaires d'emploi d'avenir au 31 décembre ¹	S	25	349	6 387	Dares	2017
Dont : Part des jeunes sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au BAC	S	68%	74%	73%	Dares	2017
Part des jeunes avec un diplôme au moins égal au niveau BAC	S	32%	26%	27%	Dares	2017
Part de demandeur d'emploi	S	100%	100%	100%	Dares	2017

ND Donnée non disponible

S Secret statistique (effectif<5)

¹ : Ce chiffre est un minimum puisqu'une partie des entrées en contrats aidés n'ont pas pu être géolocalisées par l'INSEE en raison soit d'une mauvaise qualité de l'adresse, soit parce qu'elles ont été remontées trop tardivement.



Annexe 4
DONNÉES EMPLOI MAI 2019
- PUBLICATION 2020 - DIRRECTE

QPV n°QP073004

Val De Roses - Contamine

Taille du quartier: 1170 habitants (RP2013)

CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Nombre de DE ABC	150	4 148	34 876	659 647	Direccte	T3 2018
Part des DELD ABC dans DE ABC	37%	28%	34%	44%	Direccte	T3 2018
Part des bas de niveaux de FI* dans DEFM ABC	76%	51%	43%	45%	Direccte	T3 2018
Part des DELD ABC dans DE ABC femmes	35%	29%	34%	45%	Direccte	T3 2018
Part des bas de niveaux de FI* dans DEFM ABC femmes	70%	47%	38%	41%	Direccte	T3 2018
Part des DELD ABC dans DE ABC hommes	40%	28%	33%	44%	Direccte	T3 2018
Part des bas de niveaux de FI* dans DEFM ABC hommes	83%	55%	48%	51%	Direccte	T3 2018
Part des DELD ABC dans DE ABC < 26 ans	17%	10%	15%	21%	Direccte	T3 2018
Part des bas de niveaux de FI* dans DEFM ABC < 26 ans	74%	41%	35%	36%	Direccte	T3 2018
Part des DELD ABC dans DE ABC 26-50 ans	38%	27%	33%	43%	Direccte	T3 2018
Part des bas de niveaux de FI* dans DEFM ABC 26-50 ans	72%	46%	38%	42%	Direccte	T3 2018
Part des DELD ABC dans DE ABC >50 ans	49%	44%	48%	62%	Direccte	T3 2018
Part des bas de niveaux de FI* dans DEFM ABC >50 ans	86%	66%	58%	61%	Direccte	T3 2018

DEMANDEURS D'EMPLOI :	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
POIDS DANS LE NIVEAU GEOGRAPHIQUE SUPERIEUR						
Part DE ABC ⁽¹⁾	3,6%	12%	5%		Direccte	T3 2018
Part des bas niveaux de FI*	5,4%	14%	5%		Direccte	T3 2018
Part des femmes DE ABC	3,4%	12%	6%		Direccte	T3 2018
Part des femmes bas niveaux de FI*	5,0%	15%	5%		Direccte	T3 2018
Part des hommes DE ABC	4,0%	11%	5%		Direccte	T3 2018
Part des hommes bas niveaux de FI*	5,9%	13%	5%		Direccte	T3 2018
Part DE ABC < 26 ans	3,4%	13%	5%		Direccte	T3 2018
Part des bas niveaux de FI* < 26 ans	6,1%	15%	5%		Direccte	T3 2018
Part DE ABC 26 - 50 ans	3,7%	12%	5%		Direccte	T3 2018
Part des bas niveaux de FI* 26 - 50 ans	5,8%	14%	5%		Direccte	T3 2018
Part DE ABC >50 ans	3,5%	12%	5%		Direccte	T3 2018
Part des bas niveaux de FI* >50 ans	4,6%	14%	5%		Direccte	T3 2018

Part des demandeurs d'emploi indemnisés à l'ARE	35%	41%	42%	37%	Direccte	T3 2018
---	-----	-----	-----	-----	----------	---------

* FI : formation initiale

ND Donnée non disponible

S Secret statistique (effectif individus < 5 & ménages < 11)

(1) Note de lecture :

Les DE ABC de cet QPV représentent 3,6% du total des DE ABC de l'EPCI

Les DE ABC de cet EPCI représentent 12% du total des DE ABC du département

Les DE ABC du département représentent 5% du total des DE ABC de la région

QPV n°QP073004

Val De Roses - Contamine

Taille du quartier: 1170 habitants (RP2013)

RESSOURCES MONÉTAIRES

REVENUS DISPONIBLES	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
1er quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation (UC)	9 899	15 484	16 521	15 649	Filosofi	2015
Médiane (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	12 910	20 553	21 802	21 231	Filosofi	2015
3ème quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	16 081	26 528	28 299	28 431	Filosofi	2015
Ecart inter-quartile (en euros) du revenu disponible par UC	6 182	11 044	11 778	12 782	Filosofi	2015
Rapport de l'Ecart-Interquartile à la médiane du revenu disponible	0,5	0,5	0,5	0,6	Filosofi	2015
Part des revenus d'activités (y compris indemnités de chômage)	56%	71%	72%	73%	Filosofi	2015
Part des pensions, retraites et rentes	23%	29%	28%	27%	Filosofi	2015
Part des revenus du patrimoine	2%	11%	13%	11%	Filosofi	2015
Part de l'ensemble des prestations sociales	26%	5%	4%	5%	Filosofi	2015
Part des impôts	-7%	-16%	-17%	-17%	Filosofi	2015
REVENUS DECLARES	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
1er quartile (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation	5 164	14 206	15 393	14 180	Filosofi	2015
Médiane (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation	9 336	20 436	21 792	21 124	Filosofi	2015
3ème quartile (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation	13 936	27 612	29 486	29 682	Filosofi	2015
Ecart inter-quartile (en euros) du revenu déclaré par UC	8 772	13 406	14 093	15 502	Filosofi	2015
Rapport de l'Ecart-Interquartile à la médiane du revenu déclaré	0,9	0,7	0,6	0,7	Filosofi	2015
PAUVRETÉ	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Part des ménages imposés	20,5%	61%	60%	56%	Filosofi	2015
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain: part de la population sous le seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain	45,0%	12%	10%	13%	Filosofi	2015
Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60% du revenu déclaré par unité de consommation médian : part de la population sous le seuil de 60% du revenu déclaré par unité de consommation médian métropolitain	68,4%	19%	16%	20%	Filosofi	2015

ND Donnée non disponible

S Secret statistique (effectif individus<5 & ménages<11)

Quartiles et Etendue

Le premier quartile (noté Q1) est le niveau au-dessous duquel se situent 25 % des départements.

Le deuxième quartile est le niveau au-dessous duquel se situent 50 % des départements ; c'est la médiane.

Le troisième quartile (noté Q3) est le niveau au-dessous duquel se situent 75 % des départements

L'écart interquartile indique la dispersion d'un ensemble de données, il s'agit de la différence entre les quartiles supérieur et inférieur (Q3 - Q1),

Annexe 4
DONNÉES EMPLOI MAI 2019
- PUBLICATION 2020 - DIRRECTE

QPV n°QP073004

Val De Roses - Contamine

Taille du quartier: 1170 habitants (RP2013)

BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS LÉGALES VERSÉES PAR LES CAF	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Nombre d'allocataires	379	9 710	72 887	1 454 250	CNAF	2017
Nombre de personnes couvertes	975	26 753	192 911	3 758 185	CNAF	2017
% d'allocataires isolés sans enfants	42%	33%	37%	40%	CNAF	2017
Nombre de familles monoparentales	42	1 528	10 580	202 426	CNAF	2017
% d'allocataires en couple sans enfant	11%	4%	4%	5%	CNAF	2017
% d'allocataires en couple avec enfant	36%	47%	44%	42%	CNAF	2017
dont couples avec trois enfants ou plus	46%	26%	24%	26%	CNAF	2017
% d'allocataires percevant une Allocation Logement	82%	43%	46%	50%	CNAF	2017
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	98%	64%	ND	ND	CNAF	2017
% d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	20%	10%	8%	8%	CNAF	2017
Nombre d'allocataires percevant la prime d'activité	82	1 964	14 789	316 284	CNAF	2017
% d'allocataires percevant la prime d'activité	22%	20%	20%	22%	CNAF	2017
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active socle	47	816	5 377	152 414	CNAF	2017
% d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active socle	12%	8%	7%	10%	CNAF	2017
Nombre d'allocataires étudiants	0	64	4 819	111 298	CNAF	2017
Nombre d'allocataires de moins de 25 ans non étudiants	11	645	ND	ND	CNAF	2017
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (*)	121	1 811	ND	ND	CNAF	2017
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	62	988	ND	ND	CNAF	2017
			(2016)	(2016)		
BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME GÉNÉRAL DE L'ASSURANCE MALADIE	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Population couverte	1 245	48 133	ND	ND	CNAM	2018
% sur population totale (RP 2010 pour QPV, 2016 pour autres zones)	106%	80%	ND	ND	CNAM	2018
Hommes (population couverte)	607	24 061	ND	ND	CNAM	2018
Femmes (population couverte)	638	24 072	ND	ND	CNAM	2018
Population couverte de moins de 18 ans	337	9 381	ND	ND	CNAM	2018
Population couverte de 25 à moins de 50 ans	413	15 825	ND	ND	CNAM	2018
Population couverte de 50 à moins de 60 ans	134	6 635	ND	ND	CNAM	2018
Population couverte de 60 à moins de 75 ans	184	8 155	ND	ND	CNAM	2018
Population couverte de 75 ans et plus	72	4 752	ND	ND	CNAM	2018
DONT BÉNÉFICIAIRES DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE (CMUc)	QPV	EPCI	DPT 73	REGION	SOURCE	ANNEE
Population couverte bénéficiaire de la CMU-C	258	2 216	16 964	470 471	CNAM/CMUC	2018
% sur population couverte	21%	5%	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
% sur population totale (RP 2010 pour QPV, 2016 pour autres zones)	22%	4%	4%	6%	CNAM/CMUC	2018
Hommes bénéficiaires CMU-C (population couverte)	118	1 012	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
Femmes bénéficiaires CMU-C (population couverte)	140	1 204	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
Bénéficiaires de la CMU-C de moins de 18 ans	121	916	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
Bénéficiaires de la CMU-C de 25 à moins de 50 ans	90	749	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
Bénéficiaires de la CMU-C de 50 à moins de 60 ans	20	233	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
Allocataires CNAM	789	36 636	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
Allocataires CNAM bénéficiaires de la CMU-C	115	1 177	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
% sur allocataires CNAM	15%	3%	ND	ND	CNAM/CMUC	2018
			(2017)	(2017)		

ND

Donnée non disponible

S

Secret statistique (effectif individus < 5 & ménages < 11)

La population couverte correspond aux bénéficiaires du régime général qui recouvre les allocataires (ou assurés) et leurs ayants droit. Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc) : la CMU complémentaire facilite l'accès aux soins et contribue à la réduction des inégalités de santé en proposant aux personnes aux faibles ressources, et résidant en France de façon stable et régulière, une couverture maladie complémentaire gratuite.

Les données issues des autres régimes que la CNAMTS, le RSI et la MSA ne sont pas intégrées, car elles ne sont pas ventilées par région ni par département lors de leur transmission au Fonds CMU.

Annexe 5
QUESTIONNAIRE PORTEURS DE PROJET

